

2024

RAPPORT D'ACTIVITÉ

SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



www.noreade.fr



Rénovation du château d'eau d'Eblinghem

EDITTO

DU PRÉSIDENT



2024, année sans sécheresse, mais pas sans évolution !

Après plusieurs années marquées par des sécheresses plus ou moins prononcées, 2024 s'est avérée particulièrement pluvieuse. Ce bref répit ne doit pas faire oublier la nécessité de la sobriété dans l'usage de l'eau qui se trouve au cœur de la transition écologique dont le Syndicat intercommunal SIDEN-SIAN et ses Régies Noréade que j'ai l'honneur de présider ont fait un objectif majeur.

Dans cette perspective, les efforts que nous conduisons de longue date pour promouvoir une consommation éco-responsable de l'eau auprès de nos abonnés ainsi que des plus jeunes générations ont de nouveau été salués au niveau national avec un trophée obtenu à la suite du concours "Maestr'eau" dont nous avons pris l'initiative en partenariat avec l'Education Nationale. Bien entendu, tout en poursuivant avec persévérance nos efforts afin de préserver la qualité de l'eau et d'améliorer le rendement de notre réseau de distribution, nous avons aussi toujours pour projet d'innover dans le domaine des eaux dites "non conventionnelles" en valorisant une partie des eaux d'exhaure de carrières situées dans l'Avesnois, démarche qui a été mise à l'honneur par les services de l'Etat en septembre 2024.

Par ailleurs, durant cette année marquée par de fortes précipitations, et tout en progressant dans la desserte en assainissement collectif et la couverture de l'ensemble de nos communes adhérentes en stations d'épuration, le SIDEN-SIAN - Noréade a accéléré son évolution stratégique vers la Gestion intégrée des eaux pluviales, en concluant notamment en juin 2024 un premier partenariat d'envergure avec la Communauté de Communes Pévèle-Carembault.

Ceci s'est accompagné d'une réorganisation de grande ampleur de nos services conduite par notre Directeur Général François BERAUD entré en fonctions le 1^{er} mars 2024 en application de la mission que je lui ai confiée, afin de garantir à nos collectivités adhérentes et à nos abonnés la plus grande efficacité dans le respect des équilibres financiers qui s'impose plus que jamais. A cet égard, je tiens à saluer l'engagement des élus administrant notre Syndicat qui ont su prendre, dans le cadre de l'application de notre budget pour 2024 et du vote du budget du Syndicat pour 2025, les décisions responsables permettant de maintenir notre effort d'équipement à un niveau élevé.

En vous assurant de l'entier dévouement qui nous anime cette année encore, je vous en souhaite une bonne lecture.

Cordialement,

Paul RAOULT
Président du SIDEN-SIAN
Président du Conseil d'Exploitation des Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau
et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement

SOMMAIRE

05

LE SIDEN-SIAN ET SES RÉGIES SIDEN-SIAN - NORÉADE

- 06 - Présentation du Syndicat
- 07 - Notre territoire de compétence
- 08 - L'organisation du Siège et des Centres d'Exploitation
- 09 - Une gestion publique efficace menée par les Élus
- 10 - L'organisation générale du Syndicat
- 11 - Les différentes instances
- 12 - Les compétences à la carte
- 24 - Les actions du Syndicat
- 22 - Les chiffres clés de l'année 2024
- 24 - Un Service Public assuré en continu

25

2024, MOIS PAR MOIS

1^{er} trimestre 2024

- 26 - **Janvier** / Le SIDEN-SIAN, lauréat du Trophée "Agissons pour l'Eau"
- 28 - **Février** / Nomination du nouveau Directeur Général
- 30 - **Mars** / 19 siècles de travail mis à l'honneur

2^e trimestre 2024

- 32 - **Avril** / Un premier projet d'autoconsommation collective inauguré à Neuf-Berquin
- 34 - **Mai** / Le SIDEN-SIAN accueille une délégation du Conseil National de Protection de la Nature
- 38 - **Juin** / Un partenariat avec Pévèle-Carembault pour une gestion des eaux pluviales exemplaire

3^e trimestre 2024

- 40 - **Juillet** / Clap de fin pour la première édition du concours Maestr'eau
- 42 - **Septembre** / Le projet pour valoriser les eaux d'exhaure des carrières de l'Avesnois mis à l'honneur
- 44 - **Septembre** / Un Centre d'Exploitation tout neuf à Beauvois-en-Cambrésis

4^e trimestre 2024

- 46 - **Octobre** / De nouvelles stations d'épuration inaugurées
- 48 - **Novembre** / Les Rencontres de Territoires, un indispensable temps d'échanges
- 50 - **Décembre** / Le Comité Syndical vote le budget et les tarifs du SIDEN-SIAN - Noréade pour 2025

55

5 COMPÉTENCES, 5 EXPERTS !

- 56 - **Benoit VALENTON** / Agent Réseau Eau
- 58 - **Chantal DUBOIS** / Agent GISA - Agent Boue
- 60 - **Clément BABOLEIN** / Diagnostiqueur Assainissement
- 62 - **Pauline COURTOIS** / Ingénieur Traitement Eau Potable
- 64 - **Fabien FLAMENT** / Responsable activité électrique

66

INFORMATIONS

- 66 - Nous trouver
- 67 - Nous contacter

**SIDEN
SIAN**


Noréade
Les Régies du SIDEN-SIAN

LE SIDEN-SIAN ET SES RÉGIES

SIDEN-SIAN - NORÉADE

P.06 Présentation du Syndicat

P.12 Les compétences du Syndicat

P.14 Les actions du SIDEN-SIAN - Noréade

P.22 Les chiffres 2024



PRÉSENTATION DU SYNDICAT

Retour aux fondamentaux

Pour le SIDEN-SIAN, l'histoire commence au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

1950 : Là où tout commence

Après la Seconde Guerre mondiale, le Conseil Général du Nord se fixe trois objectifs prioritaires : loger tous ses habitants, les doter de bonnes routes et alimenter en eau potable toutes les communes. Pourtant dans ce domaine, en 1949, la situation reste critique : sur les 665 communes du Nord, 440 ne sont pas desservies ou mal alimentées en eau potable. Au total ce sont 415 804 habitants, résidant pour les deux-tiers dans des communes rurales qui ne disposent pas d'un approvisionnement en eau potable.

Augustin LAURENT, Président du Conseil Général du Nord déclare alors le 21 janvier 1949 : *"Il suffit de lire les nombreuses lettres des maires qui nous parviennent, les délibérations des conseils municipaux pour se convaincre que la situation est sérieuse sur le plan de l'alimentation en eau potable (...). Toutes ces considérations doivent conduire l'assemblée départementale à prendre en main la solution de ce problème."* Cette volonté est à l'origine de la création du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau du Nord, le SIDEN, le 7 septembre 1950. A l'époque, sur 369 communes adhérentes, 350 sont dépourvues d'adduction. L'objectif est de les relier à l'eau potable en 20 ans.

Trois axes stratégiques

- 1 - **GLOBALITÉ**, en décidant de prendre en charge la totalité de la compétence Eau potable, tant pour les investissements que pour l'exploitation et la gestion des installations de production, de gestion et de distribution,
- 2 - **SOLIDARITÉ**, avec une tarification unique grâce à la mutualisation,
- 3 - **PROXIMITÉ**, avec l'implantation de Centres d'exploitation au plus près des abonnés.

Très vite, les résultats du SIDEN sont probants. En 1956, il a déjà amené l'eau à 124 communes (171 000 habitants). Au début des années 70, il a réalisé 4 383 km de conduites, 127 600 branchements particuliers, 92 réservoirs, 74 stations de pompage et de reprise, 85 forages et puits, 5 453 bouches et poteaux incendie. L'objectif fixé par le Conseil Général du Nord est pleinement atteint.

1971 : Au tour de l'assainissement

Dans le même temps, l'expansion démographique, l'accroissement des besoins industriels et l'augmentation constante des consommations entraînent de plus en plus de rejets d'eaux usées dans le milieu naturel. Rapidement, la protection des nappes phréatiques apparaît comme une priorité pour préserver la qualité de la ressource en eau potable. C'est ainsi, que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Nord, le SIAN, est créé en 1971.

Le développement du SIDEN-SIAN depuis 2009

Après l'unification du SIDEN et du SIAN en 2009, le SIDEN-SIAN, devenu indépendant du département du Nord, continue son développement et il est dorénavant présent sur quatre départements (Nord, Pas-de-Calais, Aisne et Somme), regroupant près de 730 communes pour plus d'un million d'habitants. Il gère désormais ses sept compétences (eau potable, assainissement collectif et non collectif, eaux pluviales, défense extérieure contre l'incendie, gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) avec ses Régies à simple autonomie financière : SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.



Les 5 principes fondateurs au cœur de l'action du SIDEN-SIAN depuis sa création :

TRANSFERT COMPLET DES COMPÉTENCES

PÉRÉQUATION TARIFAIRE

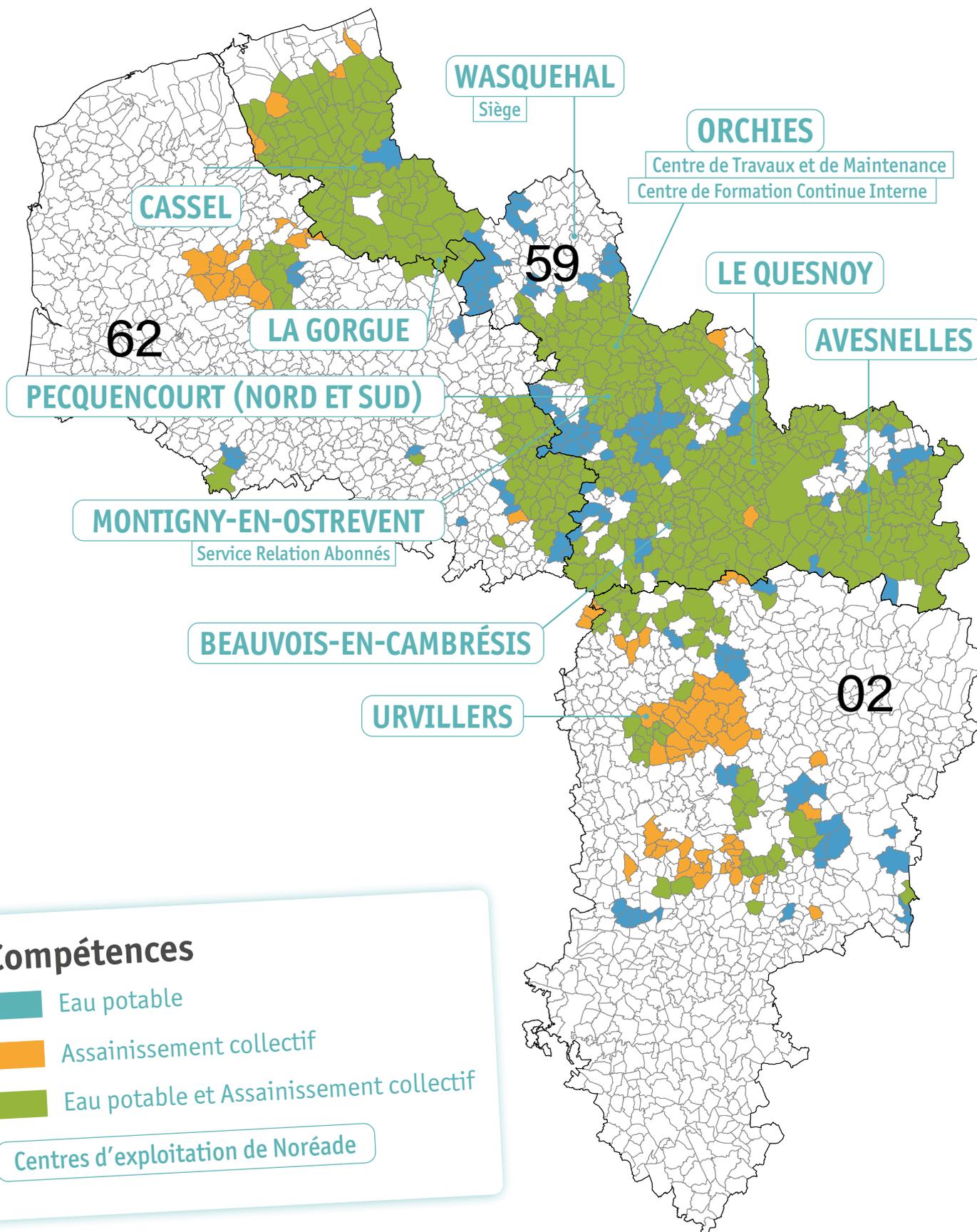
COMPOSITION DU COMITÉ SYNDICAL
PAR DÉSIGNATIONS DIRECTES
ET INDIRECTES

PRINCIPE DE PROXIMITÉ

EXPLOITATION EN RÉGIE

Notre territoire de compétence

Carte indiquant les communes adhérentes pour les deux principales compétences et l'implantation de nos structures accueillant du personnel des Régies.

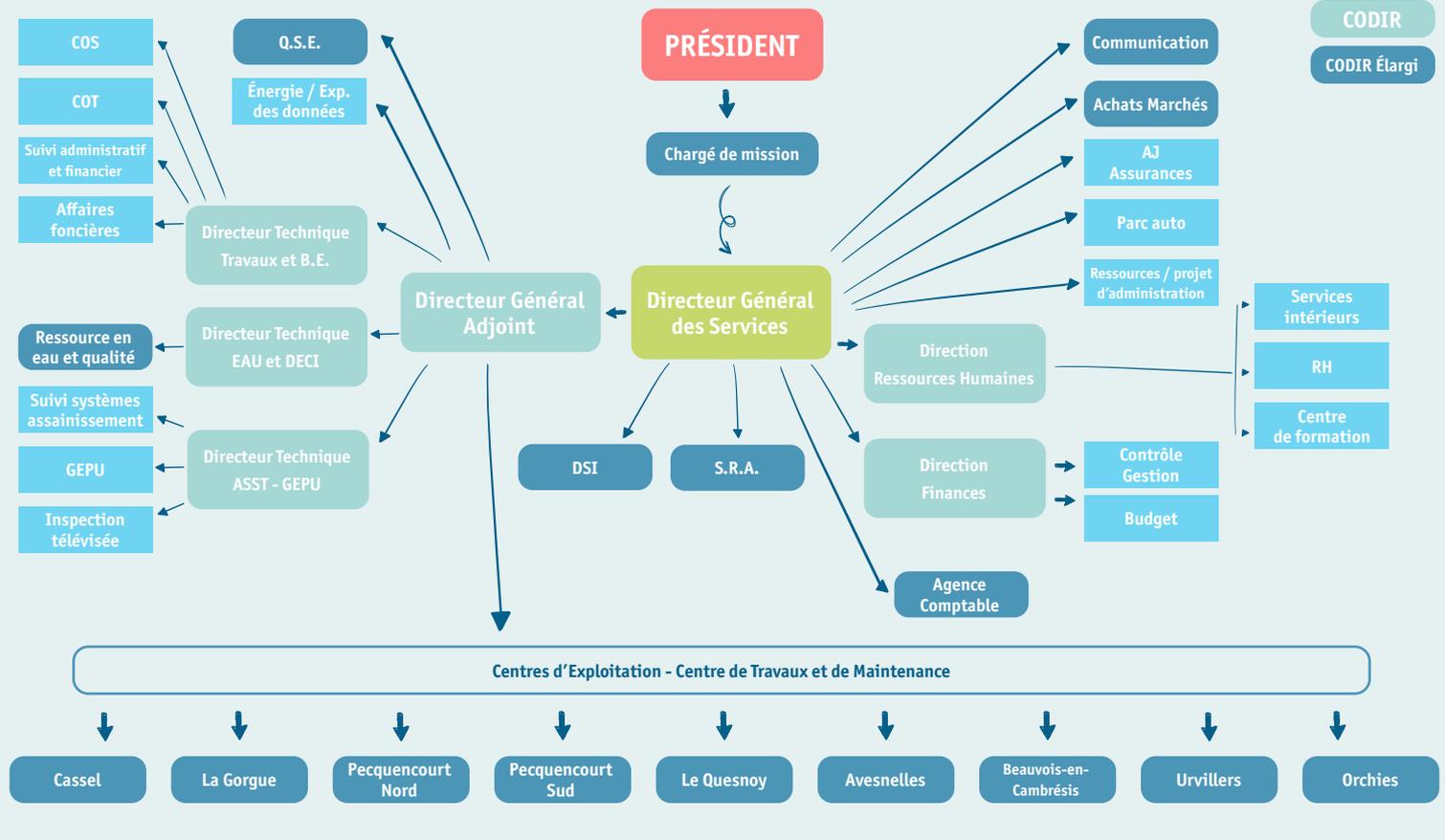


PRÉSENTATION DU SYNDICAT

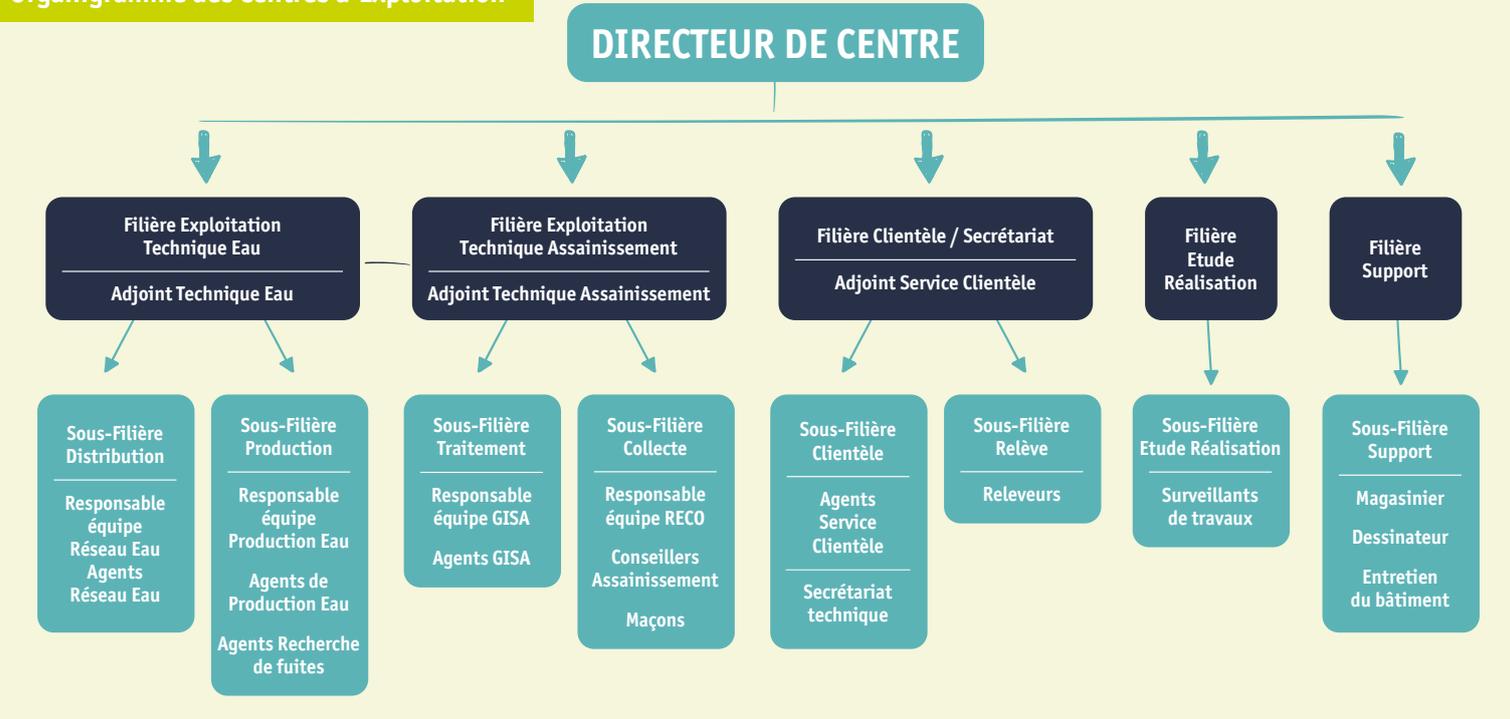
L'organisation du Siège et des Centres d'Exploitation

C'est une gestion de proximité au contact de la population, privilégiant l'accueil physique, la confiance et la réactivité. Le SIDEN-SIAN est présent dans la région Hauts-de-France sur 11 sites regroupant un Siège, des Centres d'Exploitation, un Service Relation Abonnés, un Centre de Formation et un Centre de Travaux et de Maintenance.

Organigramme du siège



Organigramme des Centres d'Exploitation





UNE GESTION PUBLIQUE EFFICACE MENÉE PAR LES ÉLUS

Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, exploite directement les services à caractère industriel et commercial relevant des compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif, et dans un cadre conventionnel, les services à caractère administratif relevant des compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU), Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). A ce jour, aucune intercommunalité (Communauté de Communes, Communauté d'Agglomération, Communauté urbaine, Métropole) n'a transféré tout ou partie de la compétence GEMAPI au SIDEN-SIAN (Gestion des Milieux Aquatiques (GEMA) et Prévention des Inondations (PI) formant la GEMAPI).

Le mode de gestion publique en régies, totalement transparent, fait l'objet d'un suivi régulier de la part des services de l'Etat avec, notamment, un contrôle des comptes rigoureux. Dans ces conditions, les collectivités ou établissements publics adhérents et les abonnés bénéficient à la fois du respect de l'intérêt général et de la sauvegarde du service public. Les délégués élus sont les garants de ce bon fonctionnement. Les investissements rendus nécessaires par un accroissement des besoins du service, l'état des ouvrages et installations existantes, l'évolution de la

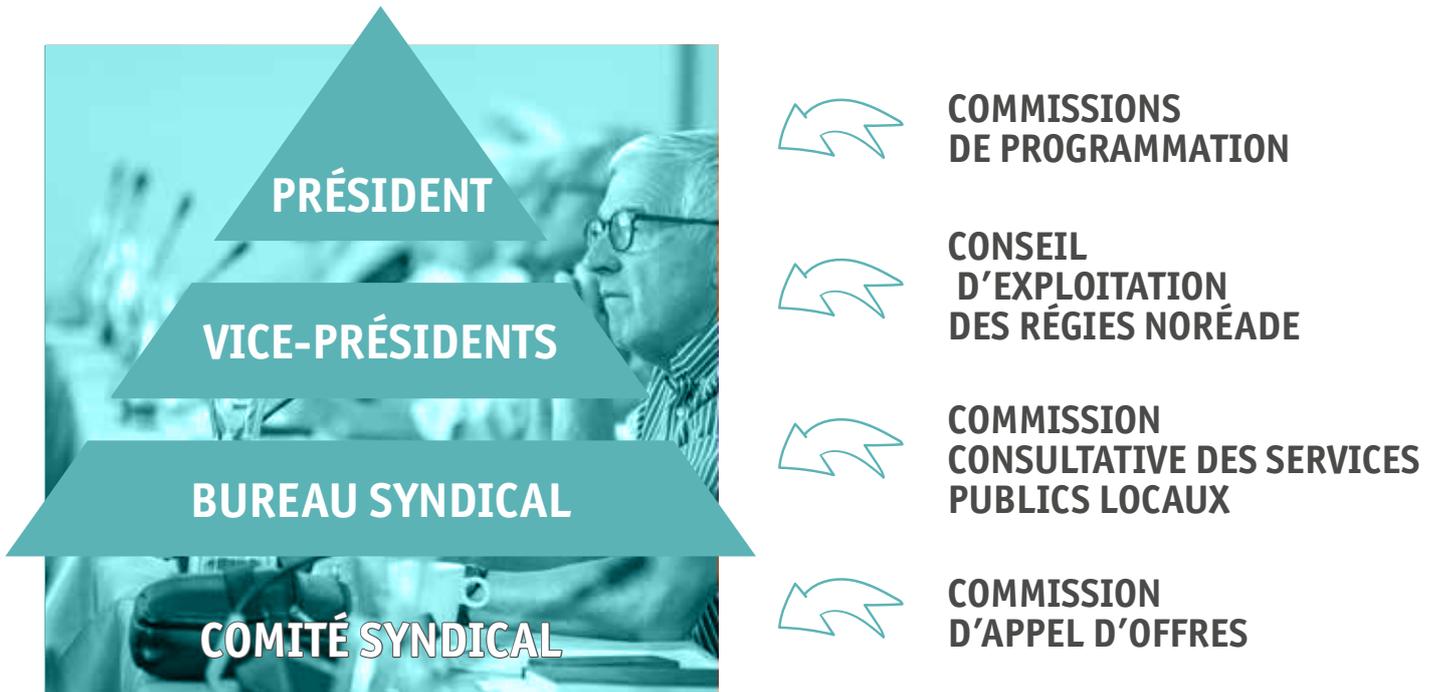
réglementation en matière d'eau potable et d'assainissement, font l'objet d'une programmation à long terme dont est absente toute recherche d'un quelconque profit. Les travaux sont réalisés dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics. Dans un contexte d'investissements maîtrisés et de frais financiers limités, les résultats excédentaires des exercices budgétaires sont systématiquement consacrés à l'autofinancement des opérations à venir.

Les communes ou EPCI dont les services d'eau potable et d'assainissement collectif ont été transférés au SIDEN-SIAN n'ont pas à participer financièrement à la gestion de ces services. A cet égard, les redevances payées par les abonnés des services d'eau potable et d'assainissement collectif gérés par le SIDEN-SIAN et ses Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, ainsi que les cotisations versées par les communes dans le cadre des services GEPU et DECI, couvrent la création, le renouvellement, l'amélioration, le renforcement, la maintenance et la gestion de l'ensemble des installations nécessaires à chaque service et ceci, dans un esprit de mutualisation au sein de chaque compétence.

PRÉSENTATION DU SYNDICAT

L'organisation générale du SIDEN-SIAN - Noréade

Comment est composé notre Comité Syndical ?



Au début de chaque mandat municipal, des "Grands électeurs", désignés par les Communes ou Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) adhérents, constituent des Collèges Electoraux d'Arrondissement ou de Département qui désignent les Délégués siégeant au Comité du SIDEN-SIAN pour chacune des compétences suivantes :

- **Eau Potable**, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- **Assainissement Collectif**, pour les collectivités de moins de 5 000 habitants.
- **Assainissement Non Collectif.**
- **Gestion des Eaux Pluviales Urbaines.**
- **Défense Extérieure Contre l'Incendie.**

Parallèlement, pour les compétences Eau Potable et Assainissement Collectif, lorsqu'elles sont transférées pour un poids de population supérieur ou égal à 5 000 habitants, les collectivités adhérentes (Communes et EPCI ayant ces compétences) désignent directement leurs Délégués siégeant au Comité Syndical.

Le nombre total des délégué(e)s et la somme des voix qui sont détenues au Comité Syndical varient en cours de mandat selon les adhésions de collectivités, décès et démissions d'élue(s) désigné(e)s par les collèges de grands électeurs en début de mandat. Au 31 décembre 2024, 135 délégués portaient 234 voix, réparties ainsi selon les compétences du SIDEN-SIAN :

Eau Potable	95 voix
Assainissement Collectif	85 voix
Assainissement Non Collectif	14 voix
Gestion des Eaux Pluviales Urbaines	21 voix
Défense Extérieure Contre l'Incendie	19 voix



Les différentes instances

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat mixte SIDEN-SIAN est administré par un Comité Syndical entièrement composé d'élus et qui, comme un Conseil Municipal pour une commune, doit se réunir au moins une fois par trimestre. Le Bureau Syndical réunit 40 membres issus du Comité Syndical.



Conseil d'Exploitation

Les décisions sont prises soit par le Comité Syndical, soit par le Bureau Syndical, soit par le Président, en respectant les possibilités de délégation données par le CGCT.

D'autres instances destinées à préparer ces décisions sont constituées soit dans le cadre des obligations législatives et réglementaires, soit à l'initiative du SIDEN-SIAN.

La Commission d'Appels d'Offres (CAO) est compétente pour examiner les offres reçues dans le cadre des procédures de marchés publics lancés par le SIDEN-SIAN. Ses propositions d'attribution sont ensuite soumises à validation du Bureau Syndical ou du Comité Syndical.

Les Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement sont dotées d'un Conseil d'Exploitation, composé des membres du Bureau Syndical et de représentants d'associations de consommateurs. Il donne son avis sur toutes

les délibérations relatives aux Régies avant qu'elles ne soient soumises au Comité ou au Bureau.

La Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) instance légale du Syndicat, composée d'élus et de représentants des consommateurs, a pour vocation de permettre aux usagers d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services publics, d'être consultée sur certaines mesures relatives à leur organisation et d'émettre toute proposition utile en vue des adaptations qui pourraient apparaître nécessaires.

Parmi les compétences de la CCSPL se trouve l'examen du rapport sur le prix et de la qualité des Services (RPQS).

Enfin, à l'initiative du Président, une Conférence des Vice-Présidents a été créée en 2020 afin de doter le SIDEN-SIAN d'une instance de réflexion. Des commissions thématiques peuvent également être réunies sur des sujets d'actualité.



Réunion CCSPL



Commission Finances

COMPÉTENCES DU SYNDICAT

Les compétences à la carte du SIDEN-SIAN - Noréade

Elle sont divisées en deux catégories :



LES SERVICES PUBLICS À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL

regroupant les trois compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.



Nettoyage de la cuve d'un réservoir

COMPÉTENCE "EAU POTABLE"

Cette compétence est définie légalement par le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) : "Tout service assurant tout ou partie de la production par captage ou pompage, de la protection du point de prélèvement, du traitement, du transport, du stockage et de la distribution d'eau destinée à la consommation humaine est un service d'eau potable" (article L.2224-7 du CGCT).

Confiée par le SIDEN-SIAN à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau, cette compétence correspond à deux grandes activités :

- La "production" (pompage, traitement, transport et stockage)
- La "distribution" jusqu'aux abonnés consommateurs

COMPÉTENCE "ASSAINISSEMENT COLLECTIF"

L'article L. 2224-8 du CGCT pose le principe de la compétence Assainissement Collectif. Elle comprend :

- La mission de "contrôle des raccordements au réseau public de collecte".
- La collecte, le transport et l'épuration des eaux usées.
- L'élimination des boues produites.

Ces missions sont confiées par le SIDEN-SIAN à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.

COMPÉTENCE "ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF"

L'article L.2224-8 du CGCT précise que la compétence assainissement non collectif consiste en une mission de contrôle obligatoire se déclinant en 3 missions :

- Un examen préalable de la conception pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Une vérification de l'exécution des travaux pour les installations neuves ou réhabilitées.
- Une vérification du fonctionnement et de l'entretien pour les installations existantes.

Ces missions sont confiées par le SIDEN-SIAN à la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.



LES SERVICES PUBLICS À CARACTÈRE ADMINISTRATIF

regroupant les quatre compétences Gestion des Eaux Pluviales Urbaines, Défense Extérieure Contre l'Incendie, Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

COMPÉTENCE "GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES"

L'article L.2226-1 du CGCT définit cette compétence : "*La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, dénommé service public de gestion des eaux pluviales urbaines.*"

La commune ou l'établissement public compétent chargé du service public de gestion des eaux pluviales urbaines :

- **Définit les éléments constitutifs du système de gestion des eaux pluviales urbaines** en distinguant les parties formant un réseau unitaire avec le système de collecte des eaux usées et les parties constituées en réseau séparatif. Ces éléments comprennent les installations et ouvrages, y compris les espaces de rétention des eaux destinés à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales.
- **Assure la création, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et l'extension** de ces installations et ouvrages ainsi que le contrôle des dispositifs évitant ou limitant le déversement des eaux pluviales dans ces ouvrages publics.
- Lorsqu'un élément du système est également affecté à un autre usage, le gestionnaire du service public de gestion des eaux pluviales urbaines recueille l'accord du propriétaire de cet ouvrage avant toute intervention.

COMPÉTENCE "DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE"

Sous l'autorité de police du maire, le Syndicat exerce de plein droit, aux lieux et places de chacun de ses membres lui ayant transféré cette compétence, le service public de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) visé sous les articles L. 2225-1 et suivants du CGCT :

- Le Syndicat est compétent pour assurer, en qualité de maître d'ouvrage, la création, l'aménagement et la gestion des points d'eau nécessaires à l'alimentation en eau des moyens des services incendie et de secours. Il est également chargé d'intervenir en amont de ces points d'eau pour garantir leur approvisionnement en eau.
- Lorsque la réalisation d'ouvrages, d'aménagements et de travaux sur le réseau d'eau potable du Syndicat est nécessaire pour assurer la défense incendie d'une partie du territoire syndical, le Comité du Syndicat délibère sur les conditions et les modalités de prise en charge de ces investissements.
- Le Syndicat assure l'identification, l'accessibilité, la signalisation et la numérotation des points d'eau incendie.
- Les contrôles techniques des points d'eau incendie ainsi que les opérations de maintenance et de renouvellement de l'ensemble des ouvrages contribuant à la constitution du service relevant de la compétence "Défense Extérieure Contre l'Incendie" transférée au Syndicat sont effectués par le Syndicat.

COMPÉTENCES "GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS"

La compétence GEMAPI est définie par les items 1, 2, 5 et 8 de l'article L. 211-7 du Code de l'environnement et comprend la possibilité de mettre en œuvre tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence, dans le cadre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux, s'il existe, et visant :

- 1 - L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique.
- 2 - L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau.
- 5 - La défense contre les inondations et contre la mer.
- 8 - La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides.

Prévues par les statuts du Syndicat, ces compétences pourront être exercées si une collectivité leur transfère.

ACTIONS DU SYNDICAT

Les actions de protection de l'environnement

Le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, œuvre au quotidien pour la protection du petit et du grand cycle de l'eau. Il souhaite promouvoir une approche plus globale des problématiques de l'eau afin de préserver et reconquérir la qualité des eaux souterraines et superficielles. Pour cela, le Syndicat dispose de plusieurs leviers et partenaires.

OPÉRATION

UNE DÉMARCHE INNOVANTE DONT LE SIDEN-SIAN A ÉTÉ PRÉCURSEUR

Depuis plusieurs années, le bassin Artois-Picardie est engagé dans **une reconquête de la qualité de ses rivières, de ses nappes et de son littoral**.

Ainsi, sur des secteurs jugés prioritaires pour l'enjeu eau potable, l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) incite les collectivités à agir volontairement pour la protection des masses d'eaux souterraines et des captages.

C'est dans ce cadre que le SIDEN-SIAN Noréade a souhaité mener, à travers la mise en place d'actions préventives sur le long terme, une action globale sur les Aires d'Alimentation des Captages (AAC) dès 2006.

Le *Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP)*, première phase de l'Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE), vise à identifier l'ensemble des facteurs de pression sur la qualité de la ressource en eau d'un territoire. Ce recensement fait émerger des actions, dont l'objectif est de limiter les pollutions diffuses et ponctuelles sur les secteurs prioritaires pour la préservation de la ressource en eau.

En octobre 2021, l'AEAP a fait évoluer le dispositif en remplaçant les ORQUE par des *Contrats d'Actions pour la Ressource en Eau (CARE)*. Dans le plan d'actions, il est désormais attendu des objectifs de résultats avec une baisse des intrants.

Sur la partie agricole et non agricole, une approche des pressions nitrates (agricoles/assainissement) et phytosanitaires (agricoles/collectivités) a été élaborée permettant d'estimer les effets attendus du plan d'action sur la qualité de l'eau sur un pas de temps de 3 à 6 ans.

Aujourd'hui, une dynamique de territoire s'est installée dans diverses thématiques (agricole, ZNA, RAC, ANC, travaux d'assainissement...) et est poursuivie sur les communes prioritaires pour la préservation de la ressource en eau et avec l'ensemble des acteurs de territoire.

PLUS DE LA MOITIÉ DE LA RESSOURCE EN EAU CONCERNÉE

Le SIDEN-SIAN, soutenu par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (AEAP), a lancé un premier projet centré autour de huit communes et deux champs captants en 2006 sur le secteur de Saint-Aubin et Sars-Poteries. Devant des résultats encourageants, deux autres projets de plus grande ampleur ont suivi rapidement. Le premier, en 2009, a concerné le secteur sud du bassin versant de la Scarpe Aval avec 48 communes où sont prélevés chaque année plus de 16 millions de m³. En 2010, un second secteur a étendu l'opération pilote de Saint-Aubin/Sars-Poteries à 45 communes au sud de l'Avesnois où sont implantés 42 captages. Le diagnostic du territoire Sud Avesnois a été réalisé intégralement en interne, avec le concours du Parc Naturel Régional, référent sur la partie "eaux superficielles".

En 2012, deux nouvelles ORQuE ont été lancées sur le secteur d'Inchy/Troisvilles et Neuville/Solesmes/Croix-Caluyau. En 2013, le SIDEN-SIAN a complété la préservation de la ressource avesnoise en s'engageant dans un partenariat avec l'Agglomération Maubeuge-Val de Sambre (AMVS) et la Communauté de Communes Sambre-Avesnois pour 58 communes situées au nord de Saint-Aubin/Sars-Poteries. En 2021, les ORQuE de Saint-Benin dont les captages sont classés ultra prioritaire, Haynecourt, Moeuvres et de la Vallée de l'Ecaillon ont été mises en place. Enfin en 2023, Noréade poursuit l'ORQuE de Croix-Fonsomme déjà engagée par le Syndicat du Val de Croix avant son adhésion au SIDEN.

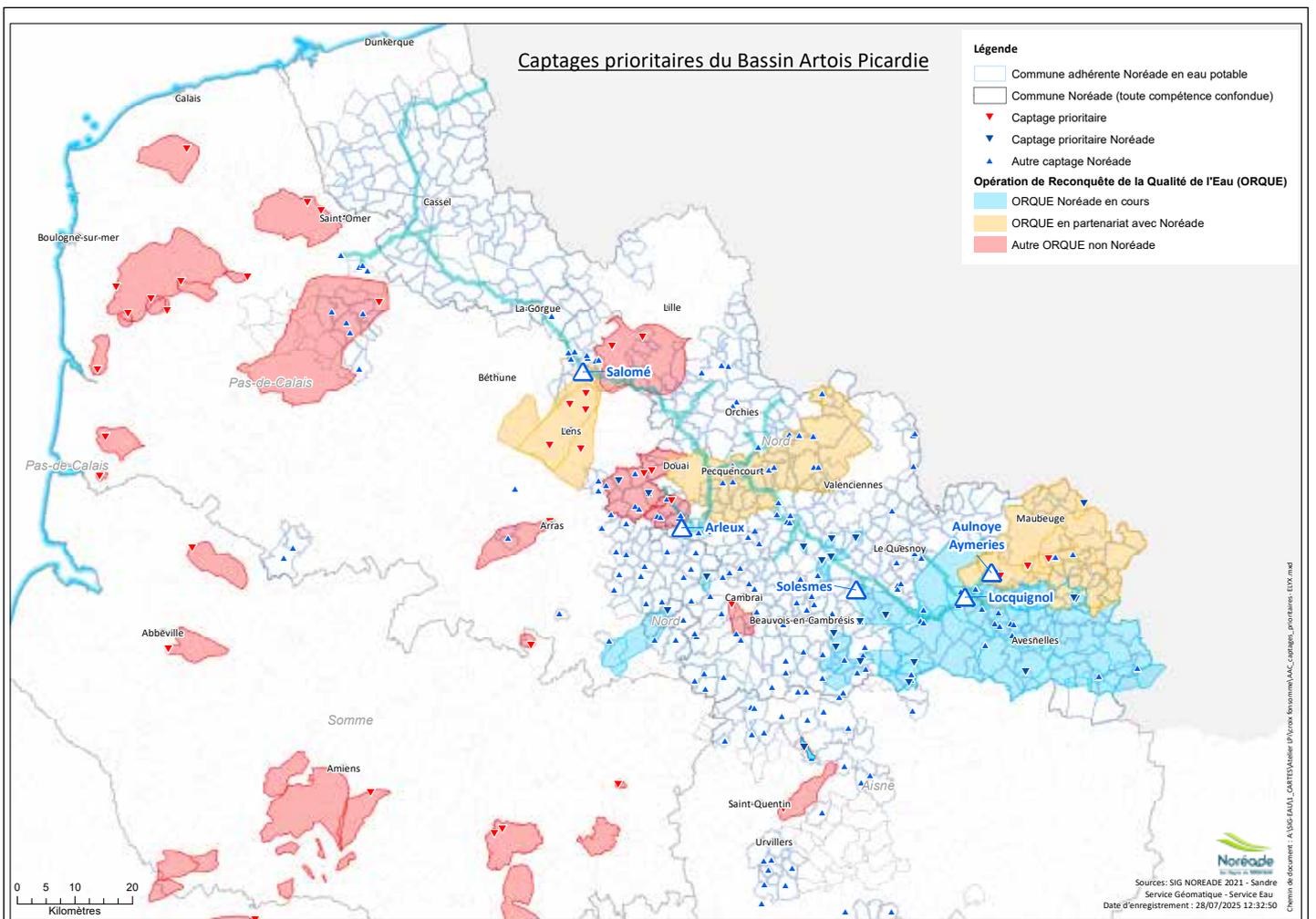
Au total, l'ensemble de ces opérations participe à **la préservation de plus de 50% de la production d'eau potable** de la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau.



Forage de Catillon-sur-Sambre



Réservoir de Vendegies-sur-Ecaillon



AVEC LE SOUTIEN DE L'ENSEMBLE DES SERVICES DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Afin d'atteindre les objectifs fixés, des aides sont accordées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie (AEAP) et elles financent le poste de l'intervenant rattaché aux Régies SIDEN-SIAN Noréade à hauteur de 70%. Les diagnostics et suivis des exploitations agricoles sont également soutenus et des communes aidées financièrement.

Le reste des actions est entièrement pris en charge par le SIDEN-SIAN, ce qui a représenté en 2024 un budget de 400 000€. Le Syndicat met également à contribution l'expertise des agents des Centres d'exploitation (production eau, SPANC, etc.) et des services supports (communication, cartographie, marchés, bureau d'études, etc.) pour mener à bien les missions.

M. Raoult, Président du Syndicat, accompagné d'Isabelle Vincent, Directrice Générale Adjointe de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie lors de l'inauguration de la Station d'Épuration de Saint-Martin-sur-Écaillon.

ACTIONS DU SYNDICAT

Les actions de protection de l'environnement

LA PRÉSERVATION DES ÉCOSYSTÈMES

DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES RESPECTÉES AVEC LA PLUS GRANDE RIGUEUR

Le SIDEN-SIAN se doit de suivre les travaux et études menés par les différents SAGE (Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) de son territoire de compétence pour l'identification des zones humides. Celles-ci sont intégrées à son Système d'Information Géographique (SIG) pour une connaissance complète de ces zones en cas de futurs projets d'aménagement. De cela découle, lors de la création de stations d'épuration ou d'ouvrages d'eau potable, la mise en œuvre de la séquence ERC qui a pour objectif d'Éviter les atteintes à l'environnement, de Réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si nécessaire, de Compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni assez réduits. Lorsqu'à la suite de cette séquence ERC les arrêtés d'autorisation au titre de la "Loi sur l'Eau" comportent des prescriptions de mesures compensatoires, ces dernières sont alors mises en œuvre. Dès lors, le suivi est réalisé par un même service au sein de la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau, formé à la gestion des zones humides, évitant ainsi que les zones de compensation ne soient gérées comme des sites techniques classiques.



Le « zéro phyto » dans votre commune

La Loi Labbé et la Loi sur la Transition Énergétique interdisent depuis le 1er janvier 2017 l'utilisation des produits phytosanitaires de synthèse sur les espaces verts, forêts et les voies de promenades accessibles au public. La Loi Labbé interdit également la vente de ces produits pour les particuliers depuis ce 1er janvier 2019.

Seuls les produits de biocontrôle de lutte biologique intégrée, les produits à faible risque comme le purin d'orties, et les produits autorisés en agriculture biologique ne sont pas soumis à cette interdiction.

Faisons un point sur la situation...

En 2024, le SIDEN-SIAN - Noréade a consacré 89 200 € TTC aux études réalisées en lien avec la séquence ERC et une construction de station d'épuration à Nieurlet a été accompagnée de mesures de compensation.



Sensibilisation d'écoliers au lagunage d'Elincourt

DE NOMBREUSES ACTIONS MENÉES SUR LA BASE DU VOLONTARIAT

Conscient de l'importance de la préservation des écosystèmes, le SIDEN-SIAN a choisi d'aller au-delà de la réglementation. Depuis 2015, les agents des Régies sont formés à la gestion la plus écologique possible des quelque 1 000 sites appartenant au Syndicat. Avec la Loi Labbé imposant le 0 phyto, un entretien différencié des terrains est systématiquement mis en place. Cette gestion écologique de la végétation permet de préserver la santé des sols et accueillir la biodiversité.

A hauteur de 8000 € par an, le SIDEN SIAN est aussi devenu un partenaire du Conservatoire des espaces naturels Hauts de France qui réalise une expertise à la connaissance, la gestion et la valorisation des espaces naturels du SIDEN-SIAN.

Il s'agit d'améliorer la connaissance scientifique des sites, d'apporter des conseils pour la gestion écologique et, si les enjeux répondent à des critères écologiques importants, des moyens pour la restauration ou l'entretien des milieux tout en garantissant la poursuite sans entrave des missions actuellement mises en œuvre par le SIDEN-SIAN sur ces sites.

Le Conservatoire accompagne également le SIDEN SIAN dans le cadre des CAREs. Un projet pédagogique avec une école de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis a été mené sous forme de 7 animations.

Le projet vise à sensibiliser les élèves sur l'intérêt de la gestion écologique des espaces en les amenant à mieux connaître le cycle de l'eau, à faire des découvertes sur la biodiversité, et à mettre en lien l'usage et la gestion des espaces avec les enjeux de quantité et de qualité de l'eau.

D'autres partenariats existent, notamment avec l'ADARTH (*Association de Développement Agricole et Rural en Thiérache Hainaut*) afin de promouvoir la culture de l'herbe notamment dans les zones de captage.

Sans oublier, l'ensemble des campagnes d'analyses proposées sur les aires d'alimentation de captages (Reliquats Entrée et Sortie d'Hiver, analyses effluents d'élevage, pesées de colza, analyses de prairies, analyses de terre...) mais également des animations en faveur de la préservation de notre ressource (Outil d'Aides à la Décision, Outil de pilotage, Réseau de parcelles, Réunion bout de champ...).

Enfin, le SIDEN-SIAN projette de compléter son Système d'Information géographique pour y inclure la végétation, de manière à acquérir une meilleure connaissance du patrimoine naturel et de faciliter le croisement avec d'autres enjeux (zones humides remarquables, cours d'eau, etc.).



ACTIONS DU SYNDICAT

Les actions de protection de l'environnement

EN MILIEU SCOLAIRE

PRÉPARER L'AVENIR PASSE AUSSI PAR LES SCOLAIRES

En 2022, en accord avec les Inspections Académiques du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne, le SIDEN-SIAN avait lancé une action visant les enfants avec la parution du livret jeu "L'eau, c'est la vie !", destiné aux élèves du Cycle III de l'enseignement primaire, soit les classes de CM1 et CM2.

En 2023, dans la continuité de cette initiative, un partenariat a été mis en place avec les Inspections Académiques du territoire et a permis la création du concours scolaire Maestr'eau. Ce projet audacieux est destiné aux élèves des classes du CP au CM2 des écoles primaires des départements du Nord, du Pas-de-Calais et de l'Aisne engagés dans une démarche de développement durable (labellisation "E3D") ou situés sur une des 733 communes adhérentes du SIDEN-SIAN - Noréade. Il comporte trois catégories en fonction de l'âge des enfants :

- **Le concours Pinc'eau** pour les CP/CE1 (création d'une œuvre graphique sur le thème "L'eau, c'est la vie !") ;
- **Le concours Styl'eau** pour les CE2 (création d'un recueil de poèmes employant des mots issus du champ lexical de l'eau) ;
- **Le concours Vidé'eau** pour les CM1/CM2 (création d'une courte vidéo illustrant la pratique d'écogestes liés à l'eau).

Le règlement relatif à ces projets a été directement déposé sur le site de l'Education Nationale lors de l'ouverture des inscriptions en octobre 2023. En mai 2024, pour chaque département, un jury dédié a choisi trois lauréats pour chaque concours, et des prix ont été offerts aux écoliers l'occasion de réaliser des activités ludiques en lien avec le Cycle de l'Eau.

Le concours Maestr'eau a été reconduit lors de l'année scolaire 2024-2025.

TOI AUSSI, PARTICIPE AU PROJET MAESTR'EAU

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

MAESTR'EAU, C'EST MOI !
AVEC MES AMIS, JE TE PROPOSE
UN JEU-CONCOURS SUR L'EAU.

PRÊT(E) À NOUS MONTRER TON TALENT ?

À chaque âge, son jeu ! Retrouve en-dessous l'épreuve à laquelle tu peux participer en équipe avec tes camarades. Tous les projets seront ensuite examinés par un jury. Et pour les grands gagnants :

SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
SORTIE DÉCOUVERTE D'UN CHÂTEAU D'EAU ET D'UNE STATION D'ÉPURATION
DOTATION DE LIVRES SUR L'EAU

PINCEAU
CP/CE1
Une création graphique de 1m/1 sur le thème "L'eau c'est la vie".

STYL'EAU
CE2
Une série de mots imposés à utiliser dans un recueil de poèmes.

VIDÉEAU
CM1/CM2
Une petite vidéo pour sensibiliser sur les enjeux liés à l'eau.

Plus d'informations sur : www1.ac-lille.fr/actions-educatives-121940

- ÉDITION 2024 -

DOSSIER DE PRESSE MAESTR'EAU

En parallèle à ce projet, les agents du SIDEN-SIAN et des Régies Noréade se sont mis à la disposition des communes pour animer des stands lors d'événements locaux. Ainsi, au total, en 2024, plus d'une dizaine de salons se sont déroulés avec des experts de la préservation de la ressource et ont permis de sensibiliser les plus jeunes.

PARTICIPE EN ÉQUIPE AU PROJET MAESTR'EAU

PRÊTS À NOUS MONTRER VOS TALENTS ?

PINCEAU

CONCOURS DESTINÉ AUX CLASSES DE CP ET CE1

L'EAU C'EST LA VIE

UN PROJET DE PROJET EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU

TRILLES PROJETS SCOLAIRES EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU, ET LES GRANDS GAGNANTS BÉNÉFICIAIRES :

LAURÉATS 1 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
LAURÉATS 2 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
LAURÉATS 3 : DES LIVRES SUR L'EAU

PARTICIPE EN ÉQUIPE AU PROJET MAESTR'EAU

PRÊTS À NOUS MONTRER VOS TALENTS ?

STYL'EAU

CONCOURS DESTINÉ AUX CLASSES DE CE2

CHAMP LEXICAL DE L'EAU

UN PROJET DE PROJET EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU

TRILLES PROJETS SCOLAIRES EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU, ET LES GRANDS GAGNANTS BÉNÉFICIAIRES :

LAURÉATS 1 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
LAURÉATS 2 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
LAURÉATS 3 : DES LIVRES SUR L'EAU

PARTICIPE EN ÉQUIPE AU PROJET MAESTR'EAU

PRÊTS À NOUS MONTRER VOS TALENTS ?

VIDÉEAU

CONCOURS DESTINÉ AUX CLASSES DE CM1 ET CM2

LES ÉCOGESTES

UN PROJET DE PROJET EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU

TRILLES PROJETS SCOLAIRES EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU, ET LES GRANDS GAGNANTS BÉNÉFICIAIRES :

LAURÉATS 1 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
LAURÉATS 2 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
LAURÉATS 3 : DES LIVRES SUR L'EAU



LAURÉATS / ORIONIS DOUAI



LAURÉATS / LA COUPOLE SAINT-OMER



LAURÉATS / CPIE DE L'AISNE



LA COMMUNICATION EXTERNE



LE RÔLE DES RÉSEAUX SOCIAUX DANS LA PRÉSERVATION DE LA RESSOURCE

Depuis plusieurs années, le SIDEN-SIAN a décidé d'investir les réseaux sociaux pour, notamment, sensibiliser aux écogestes. A raison de trois publications par semaine sur LinkedIn et Facebook, des conseils "consommation" sont proposés aux abonnés et à l'ensemble des utilisateurs de manière ludique.

En 2024, plus de 500 posts ont été publiés sur les comptes des Régies. Ils ont généré plus de 2 590 partages pour 571 000 impressions.



**RETROUVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX !**

ACTIONS DU SYNDICAT

Les actions solidaires

Depuis la loi dite "Oudin-Santini" de 2005, le SIDEN-SIAN apporte son soutien à des associations internationales mettant en œuvre des projets dans le domaine de l'eau, et plus particulièrement l'installation d'infrastructures liées à la gestion de l'eau et à l'assainissement dans les pays en voie de développement. Présentation de la politique de coopération internationale du Syndicat et de l'association aidée en 2024.



LA POLITIQUE DU SIDEN-SIAN – NORÉADE

Le Syndicat participe au financement de projets de développement internationaux en suivant les règles suivantes :

- La participation se concrétise seulement si **l'Agence de l'Eau Artois-Picardie soutient** également le projet.
- **Aucune subvention ne doit dépasser 5%** du coût total de l'opération, dans la limite de 5 000€.
- L'enveloppe versée annuellement pour l'ensemble des contributions doit être **inférieure ou égale à 20 000€**.

L'ASSOCIATION INTER'AIDE

Inter'Aide est spécialisée dans la réalisation de programmes de développement auprès de familles rurales particulièrement démunies. En 2024, par exemple, *Inter'Aide* a conduit 49 programmes dans 6 pays africains et à Haïti. 232 000 familles bénéficiaires ont été appuyées directement pour répondre à leurs besoins vitaux. Depuis sa création en 1980, ses domaines d'action sont l'eau, l'hygiène et l'assainissement, l'agriculture, la santé et l'appui scolaire. Les programmes sont conduits dans des zones rurales particulièrement isolées, à densité de population élevée, où la présence d'ONG est faible et le contexte politique relativement stable pour pouvoir inscrire les actions dans la durée.

Les Régies du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour aider un projet d'accès à l'eau potable dans la Zone montagneuse du Gamo – Région Sud de l'Ethiopie - par la construction de 24 points d'eau et de 24 ouvrages d'assainissement pour une population de 7 200 habitants. Le Comité syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement apportent leur soutien financier en 2024 à hauteur de 5% du projet, soit 5 000€.



Puits de l'association *Inter'aide* - Ethiopie

L'ASSOCIATION GRAIN DE SÉNEVÉ

L'Association *Grain de Sénevé* agit pour permettre aux jeunes de France et d'ailleurs de croiser leurs regards sur les questions liées au développement durable autour de l'eau, l'assainissement, l'agro-écologie, l'environnement et les énergies renouvelables. Elle accompagne des jeunes fragiles dans des villages au Togo pour les aider à valoriser leur patrimoine naturel et à améliorer leurs conditions de vie. Elle initie, étudie, identifie et exécute des projets de développement durable. Ce faisant, elle participe également à la formation, à l'information et à la sensibilisation des acteurs du développement.

Les régions du SIDEN-SIAN ont été sollicitées par cette association pour aider deux projets distincts dans deux villages du Togo (Anyron et Atti-Touwi). Ils consistent en l'amélioration de la qualité de l'eau par la réalisation de forages, de bornes fontaines et la construction de blocs de latrines quatre cabines. En 2024, le Comité syndical du SIDEN-SIAN a accepté que les Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement apportent leur soutien financier à ces projets à hauteur de 5%, soit 5 000 € par projet.



Construction du puits de l'association *Inter'aide*



MADAME DANIELLE MAMETZ, PREMIÈRE VICE-PRÉSIDENTE DU SYNDICAT, EN MISSION AUPRÈS DES AUTORITÉS MOLDAVES

Dans le cadre du renforcement de la coopération institutionnelle entre la France et la République de Moldavie, Madame Danielle Mametz, Première Vice-présidente de Noréade – les Régies du SIDEN-SIAN – et membre du Comité de Bassin Artois-Picardie, a été engagée dans deux temps forts de cette collaboration internationale lors de l'année 2024.

Tout d'abord, le jeudi 30 mai 2024, le Syndicat a eu l'honneur d'accueillir une délégation moldave composée d'élus et de techniciens des bassins du Dniepr et de la Nirvona. Cette visite, organisée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, s'est déroulée sur le site de la Station d'Épuration de Lallaing, avant de se poursuivre au Centre de Formation Continue Interne d'Orchies. L'objectif était de présenter un modèle concret de gestion intercommunale de l'eau et de l'assainissement, tel que pratiqué par Noréade.

Dans un second temps, du 14 au 20 juillet 2024, Madame Mametz a pris part à une mission officielle en République de Moldavie, aux côtés de représentants de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (photo ci-dessus). Cette mission s'inscrivait dans le cadre d'un accord de coopération destiné à accompagner la mise en place d'une Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) sur le bassin de la Nirnova. Ce partenariat ambitieux vise à transposer les principes du modèle français en matière de gouvernance, de tarification, de planification des ressources et d'implication des acteurs locaux, tout en respectant les compétences des autorités moldaves.

L'engagement de Madame Mametz reflète la volonté de Noréade de partager son savoir-faire en matière de gestion publique de l'eau, au service d'une solidarité internationale tournée vers la durabilité et le développement des territoires.

CHIFFRES 2024

SIDEN
SIAN

Noréade
Les Régies du SIDEN-SIAN





EAU POTABLE

- 40 M€ DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT
- 654 COMMUNES ADHÉRENTES
- 354 RÉSERVOIRS & CITERNES
- 298 FORAGES
- 11 400 KM DE CONDUITES
- 419 000 ABONNÉS
- 54,5 MILLIONS DE M³ D'EAU POTABLE MIS EN DISTRIBUTION PAR AN
- 79,21% RENDEMENT DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- 48,4 M€ DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT
- 609 COMMUNES ADHÉRENTES
- 288 STATIONS D'ÉPURATION
- 8 200 KM DE RÉSEAUX
- 2 780 STATIONS DE POMPAGE
- 8 650 TONNES DE BOUES PRODUITES
- 49,7 MILLIONS DE M³ D'EAUX USÉES TRAITÉES PAR AN

ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

- 513 COMMUNES ADHÉRENTES

D.E.C.I. Défense Extérieure Contre l'Incendie

- 507 COMMUNES ADHÉRENTES
- 13 100 POINTS D'EAU INCENDIE

G.E.P.U. Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

- 539 COMMUNES ADHÉRENTES

UN SERVICE PUBLIC ASSURÉ EN CONTINU

L'ACCUEIL EN JOURNÉE

Dans nos **Centres d'Exploitation**, l'accueil est assuré :

- Du lundi au vendredi
- De 8h à 12h et de 13h à 16h30

Au siège à Wasquehal, les horaires d'accueil sont :

- Du lundi au vendredi
- De 8h45 à 12h30 et de 14h à 17h30

UN SERVICE 24/24H - 7/7J

Le service public est assuré en permanence par une **astreinte** hors des horaires d'ouverture de nos bureaux. Ce service est dédié aux interventions techniques urgentes.

Pour connaître le numéro technique à composer lors d'une urgence, il suffit de se rendre sur le site internet des Régies SIDEN-SIAN Noréade **www.noreade.fr** et sur cliquer sur les onglets "Noréade" puis "Agences Noréade".

LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les Régies du SIDEN-SIAN, Noréade Eau et Noréade Assainissement sont sur les réseaux sociaux qui constituent **une source d'information supplémentaire pour les abonnés**.



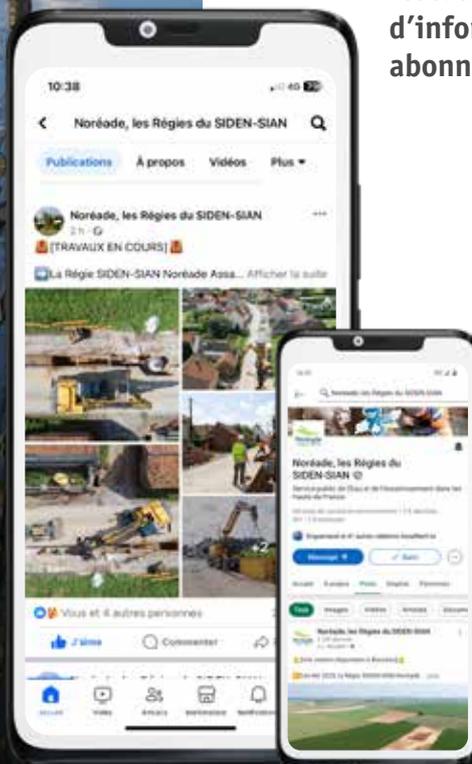
Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN



Noréade, les Régies du SIDEN-SIAN



noreade_sidsensian



SIDEN SIAN

Noréade
Les Régles du SIDEN-SIAN

L'ANNÉE 2024 DU SIDEN-SIAN, MOIS PAR MOIS

P.26 Premier trimestre

P.32 Deuxième trimestre

P.40 Troisième trimestre

P.48 Quatrième trimestre



JANVIER 2024

Le SIDEN-SIAN, lauréat du Trophée "Agissons pour l'Eau"

Le 18 janvier 2024, dans le cadre de la deuxième édition de l'initiative Engagement Agissons pour l'Eau, organisée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et La Voix du Nord, le SIDEN-SIAN a reçu un trophée récompensant sa campagne de communication intitulée "Nous avons besoin de vous pour préserver la ressource en eau", menée durant l'été 2023.



Isabelle MATYKOWSKI, Directrice Générale de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Martin DESCAMPS, Responsable Communication des Régies et Jean-Marc LAMBIN, Directeur Général Adjoint.

UNE INITIATIVE DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE ET DE LA VOIX DU NORD

Le Trophée "Agissons pour l'eau" résulte de la collaboration entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et La Voix du Nord. Son objectif est d'encourager la mobilisation en faveur de la préservation de l'eau dans la région et de mettre en avant les actions exemplaires menées par les collectivités, entreprises, organisations et citoyens engagés pour l'eau. Cette deuxième édition fait suite au succès de la première, lors de laquelle six projets remarquables ont été récompensés pour leur engagement.

Les projets soumis devaient être mis en œuvre dans le bassin Artois-Picardie et s'inscrire dans les enjeux du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) de ce bassin. Ils devaient aussi dépasser les simples exigences réglementaires et se distinguer par leur exemplarité dans les domaines de l'eau et de la biodiversité. Par ailleurs, les actions proposées devaient être communicables au grand public, en partenariat avec La Voix du Nord.



RETOUR SUR LE PLAN DE COMMUNICATION DE L'ÉTÉ 2023

Le plan de communication "Nous avons besoin de vous pour préserver la ressource en eau" s'est articulé autour de deux axes principaux : informer sur l'état de la ressource et encourager la transformation des consommateurs en consommateurs, car seule l'implication de tous peut permettre d'atténuer les effets de la sécheresse. L'efficacité de cette campagne repose sur la multiplication des supports de communication, la répétition du message et l'implication des agents et élus pour toucher le grand public.

Dès le 26 juin 2023, le Président du SIDEN-SIAN Paul Raoult avait adressé un courrier et un courriel à tous les maires des communes et présidents des groupements de communes membres du Syndicat, les invitant à relayer le message. Un kit de communication complet leur était mis à disposition, comprenant des visuels sur des écocgestes facilement déclinables sur les réseaux sociaux et dans les publications institutionnelles des collectivités, telles que les bulletins ou magazines municipaux.

Pour la première fois dans l'histoire du Syndicat, les 660 agents du SIDEN-SIAN ont été invités à adopter une signature uniforme pour leurs courriels, incluant un visuel reprenant la charte graphique de la campagne. Cette signature, cliquable, donne accès à l'onglet "Je maîtrise ma consommation" du site noreade.fr, permettant ainsi une diffusion étendue du message. Cette innovation a permis d'atteindre les destinataires des courriels envoyés par les agents des Régies, soit environ un million de courriels par an.

Afin de toucher le public le plus large, plusieurs outils ont été déployés afin de diffuser le message du Syndicat :

- Un flyer sur les bonnes pratiques de l'eau, joint aux factures semestrielles adressées aux 350 000 abonnés, avec des écocgestes et un lien vers une courte vidéo présentant ces gestes.
- 37 insertions dans la presse quotidienne régionale (notamment La Voix du Nord).
- 1 232 spots publicitaires de 20 secondes diffusés sur une dizaine de radios locales.
- Des posts hebdomadaires sur les réseaux sociaux du SIDEN-SIAN et de Noréade, publiant trois informations par semaine pour diffuser les écocgestes.
- Le marquage de 81 % des véhicules de la flotte automobile du SIDEN-SIAN, soit 363 véhicules servant de supports de communication ambulants pour la campagne de sensibilisation (une opération étendue sur deux ans).

Le plan de communication s'est donc appuyé sur des outils ciblés et adaptés aux territoires du Syndicat, avec une forte répétition du slogan "Nous avons besoin de vous pour préserver l'eau". Ce concept de communication visait à "recruter" des consommateurs.



UN NOUVEAU TROPHÉE SALUANT L'EFFICACITÉ DE LA STRATÉGIE DE SENSIBILISATION MISE EN PLACE PAR LE SIDEN-SIAN

Après avoir soutenu le plan de communication 2022 "L'eau, la maîtriser, c'est économiser", lauréat du Trophée national des Économies d'Eau organisé par la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a de nouveau apporté son soutien à la stratégie du SIDEN-SIAN en 2023. Cette nouvelle collaboration a donc trouvé son aboutissement le 18 janvier 2024, lors de la cérémonie de remise du Trophée Agissons pour l'Eau, où MM. Jean-Marc Lambin, Directeur Général Adjoint, et Martin Descamps, Responsable de Communication, ont reçu le trophée des mains de Mme Isabelle Matykowski, alors Directrice Générale Adjointe de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et désormais sa Directrice Générale.



Nomination du nouveau Directeur Général

Le 22 février 2024, lors du Comité Syndical du SIDEN-SIAN, le Président Paul RAOULT annonce aux élus la nomination de M. François BERAUD en tant que Directeur Général chargé du Syndicat et des Régies SIDEN-SIAN - Noréade Eau et SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement.

Quelques jours après son entrée en fonctions le 1^{er} mars suivant, M. BERAUD se présentait ainsi dans un entretien diffusé au personnel du SIDEN-SIAN - Noréade et aux membres du Comité Syndical via la lettre d'informations mensuelle qui leur est adressée.

M. BERAUD, POUVEZ-VOUS VOUS PRÉSENTER ?

Je suis originaire d'un village de 1500 habitants de la région lyonnaise. Je me suis installé dans le Nord au début des années 2000, lorsque j'ai eu l'opportunité de devenir le Chef du Service de Contrôle de Gestion de la Communauté Urbaine de Lille Métropole, devenue en 2015 la Métropole Européenne de Lille (MEL). Au sein de cette collectivité, j'ai peu à peu évolué en devenant successivement Directeur de l'Administration Générale, Directeur des Affaires Juridiques et Administration, et enfin Directeur Général Adjoint, en charge du pôle Secrétariat Général et Administration. A ce poste, de 2017 à 2021, j'animais huit directions de la MEL et 650 agents répartis sur une quarantaine de sites. En 2021, en adéquation avec mon souhait de travailler au plus près des élus locaux, je suis devenu le Directeur Général des Services de la Ville de Wattlelos où travaillent actuellement près d'un millier d'agents.

POURQUOI AVEZ-VOUS DÉCIDÉ DE REJOINDRE LES RÉGIES ?

Les valeurs et les compétences portées par le Syndicat coïncident avec mes aspirations. Je suis un défenseur du Service public de proximité et je crois fermement au principe de l'exploitation en Régie. Également, j'estime que la solidarité territoriale est un principe qui permet aux collectivités de répondre à de nombreux enjeux sociétaux et environnementaux actuels. Entre 2013 et 2021, en tant que Secrétaire Général du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Lille Métropole, j'ai eu l'occasion de réaliser que, parfois, la résolution de problèmes locaux passait nécessairement par le dépassement des clivages politiques et que l'expertise des agents, couplée à la volonté des élus, pouvait s'harmoniser parfaitement pour le bien des citoyens. En ce sens, en rejoignant le SIDEN-SIAN - Noréade, je souhaite mettre en œuvre la vision politique forte et engagée qu'ont les élus locaux qui administrent notre Syndicat pour le bien des habitants des territoires.

COMMENT DÉFINIRIEZ-VOUS LA FONCTION DE "DIRECTEUR GÉNÉRAL" ?

J'estime qu'un Directeur Général est un chef d'orchestre qui s'assure que la partition composée par les Délégués du SIDEN-SIAN soit interprétée de manière fidèle et harmonieuse par les agents. Pour réussir cette mission, il doit faire confiance aux compétences et à l'expérience des collaborateurs et mettre ses connaissances à la disposition des équipes. Dans cette logique, pour travailler sereinement et efficacement, il convient de promouvoir le principe de subsidiarité selon lequel une autorité

centrale doit n'effectuer que les tâches qui ne peuvent pas être réalisées à l'échelon inférieur.

QUELS SONT VOS OBJECTIFS À COURT TERME ?

Tout d'abord, il me paraît indispensable de prendre le temps de découvrir le Syndicat, ses acteurs, ses spécificités et son fonctionnement. Bien que les cérémonies de remise des médailles du travail programmées du 11 mars 2024 au 10 avril 2024 me permettent de me déplacer et d'aller à la rencontre des agents, je vais planifier une tournée spécifiquement dédiée à la découverte de nos 11 sites qui me permettra de cerner les enjeux locaux et l'ambiance au sein des Régies.

COMMENT PENSEZ-VOUS RÉUSSIR VOTRE INTÉGRATION AU SEIN DES RÉGIES ?

Je pense que la réussite de mon intégration repose sur la reconnaissance d'aptitudes complémentaires à celles qui sont aujourd'hui présentes dans l'équipe de Direction générale. La valeur ajoutée que représente mon entrée en fonctions, réside dans la consolidation de cette dernière, pour faire face aux défis qui sont ceux du syndicat aujourd'hui, après sa phase de croissance au cours des 25 dernières années.





UN AGENT COMPTABLE POUR LE SIDEN-SIAN ET SES RÉGIES

Le 1^{er} février 2024, **M. Olivier COURBE-VADEBOUT** est entré dans ses fonctions de Responsable de la Direction Comptable des Régies au 1^{er} février 2024.

Pour rappel, le SIDEN-SIAN et ses Régies se sont dotées d'une Agence Comptable à la suite de la redéfinition de ses missions par le Trésor Public.

Avant de rejoindre le SIDEN-SIAN NOREADE, Monsieur COURBE-VADEBOUT était Administrateur des Finances Publiques Adjoint et il était depuis 2019, auditeur pour la Mission Départementale des Risques et Audit pour la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts de France.

Doté d'une expérience et de compétences devant le conduire à constituer un atout précieux pour la mise en place de la Direction Comptable des Régies au 1^{er} avril 2024, M. COURBE-VADEBOUT travaille en étroite collaboration avec le Directeur Financier M. Vincent VANDERMERSCH, les Directions Financière et Comptable des Régies ayant vocation à travailler en parfaite complémentarité.

MARS 2024

19 siècles de travail mis à l'honneur

Chaque année, le SIDEN-SIAN met à l'honneur à l'occasion de la remise de médailles du travail des membres du personnel de ses Régies de ses différents sites (Siège, Centres d'Exploitation, Service Relation Abonnés et Centre de Travaux et de Maintenance).



Du 11 mars au 15 avril 2024, 69 médailles du travail ont ainsi été remises au cours de neuf cérémonies : 32 en catégorie "Argent", 21 en catégorie "Vermeil", 7 en catégorie "Or" et 9 en catégorie "Grand Or" saluant respectivement 20, 30, 35 et 40 années d'activité professionnelle.

Au total, ce sont 1875 années de travail qui ont été distinguées au cours de ces dix cérémonies auxquelles ont également pris part plus de cinquante élus membres du Comité et issus des communes de résidence des agents décorés.

Ces cérémonies ont permis au Président du SIDEN-SIAN Paul RAOULT, accompagné par la Direction des Régies Noréade et notamment de François BERAUD, Directeur Général et Jean-Marc LAMBIN, Directeur Général Adjoint, ainsi que Claire VAN DOORNE, Directrice des Ressources Humaines, de rencontrer l'ensemble des 695 membres du personnel.

A tous les participants, le Président a ainsi pu rappeler quelles sont les valeurs de l'entreprise publique que constitue le SIDEN-SIAN - Noréade et quelles sont ses perspectives de développement dans les domaines de l'Eau potable, de l'Assainissement collectif et non collectif et de la Gestion des eaux pluviales ainsi que de la Défense extérieure contre l'incendie.





Cassel



Wasquehal



La Gorgue



Orchies



Pecquencourt-Nord et Pecquencourt-Sud



Service Relation Abonnés

DEPUIS 2024, UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE POUR LE PERSONNEL DES RÉGIES

Lors du Bureau Syndical du 14 décembre 2023, les Délégués du SIDEN-SIAN avaient décidé de réévaluer l'indemnité médaille remise par les Régies aux agents justifiant d'une carrière professionnelle supérieure à 20 années. Ainsi, alors qu'auparavant le montant maximal auquel pouvait prétendre un agent était de 40 €, les versements peuvent dorénavant atteindre 460 € pour célébrer 40 ans de carrière.

AVRIL 2024

Un premier projet d'autoconsommation collective inauguré à Neuf-Berquin !

Le mardi 16 avril, à Neuf-Berquin, la Municipalité, le Syndicat intercommunal "Territoire d'Énergie Flandre" et le SIDEN-SIAN – Noréade, qui était notamment représenté par son Président, Paul RAOULT, sa 1^{ère} Vice-Présidente Danielle MAMETZ, par ailleurs Vice-Présidente de Territoire d'Énergie Flandre, ont inauguré le projet d'autoconsommation collective de la commune.

LES ORIGINES

A Neuf-Berquin, commune de Cœur de Flandre Agglo, des locaux communaux terminés en mars 2018 avaient été équipés de panneaux photovoltaïques. Or, la loi interdisait de revendre l'électricité produite car cette installation était trop proche de la mairie. En 2023, Territoire d'Énergie Flandre, Syndicat Intercommunal d'énergie des communes de Flandre, alertait la municipalité sur un changement de législation : celle-ci, ne permet toujours pas la revente de l'électricité mais rend son autoconsommation collective possible...

LE PRINCIPE

Piloté par la "Personne morale organisatrice" créée spécialement pour l'occasion "Territoire d'Énergie Flandre Solaire" que préside Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint au Maire de Rexpoëde, Vice-Président de Territoire d'Énergie Flandre et Membre du Bureau du SIDEN-SIAN, un partenariat est mis en place entre "Territoire d'Énergie Flandre", le SIDEN-SIAN et la Commune. Neuf-Berquin est le seul producteur et quasiment 100 % de l'électricité produite est maintenant consommée par les différents partenaires.

LES OUVRAGES BÉNÉFICIAIRES

Dans les faits, cette opération permettra d'alimenter en électricité d'origine photovoltaïque des bornes communales "IRVE" pour la recharge de véhicules électriques et des pompes de relevage et la station d'épuration de la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement situées à proximité. Appelée à être développée sur d'autres sites, cette démarche exemplaire témoigne de la volonté du SIDEN-SIAN et de ses Régies de s'inscrire dans la transition énergétique tout en faisant face à la hausse des prix de l'électricité.





MAI 2024

Le SIDEN-SIAN accueille une délégation du Conseil National de Protection de la Nature !

Dans le cadre d'une visite officielle du Parc naturel régional de l'Avesnois (PNRA), une délégation du Conseil National de Protection de la Nature (CNPN) s'est rendue le 6 mai sur le site de l'unité de traitement de l'eau potable qui se trouve en lisière de la forêt de Mormal, non loin de Sassegnies.



Accueillie par le Président Paul RAOULT, la délégation a découvert cette infrastructure qui, sans impact défavorable pour le milieu naturel, profite à l'Avesnois et au-delà aux autres communes-membres du SIDEN-SIAN, dans le cadre de "l'Autoroute de l'eau" dont elle est un élément d'importance majeure.

En présence notamment du Directeur Général François BERAUD, les participants ont pu prendre connaissance du fonctionnement de notre infrastructure qui contribue à la sécurisation de la distribution d'eau potable de 500 communes.

AUX ORIGINES DE "L'AUTOROUTE DE L'EAU"

Dès la fin des années 1980, les équipes du SIDEN constatent que plusieurs facteurs peuvent mettre en péril la qualité et la quantité d'eau disponible. Parmi ceux-ci, trois sont prépondérants :

- **Le facteur géologique** : l'absence de nappes phréatiques exploitables sur près de la moitié du département du Nord.
- **Le facteur climatique** : les épisodes de sécheresse sont de plus en plus longs, sévères et fréquents. Véritable symbole des changements climatiques brutaux de notre époque, les épisodes de sécheresse ne sont plus exceptionnels mais structurels.
- **Le facteur humain** : certaines nappes phréatiques approchent des limites de leurs capacités avec l'augmentation des besoins liés à l'augmentation de la population et au développement des activités économiques.

Dès lors, la priorité est donnée à la sécurisation de l'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire de compétences par un partage équitable entre chaque arrondissement.



UNE SOLUTION PRÉSENTE DANS L'ADN DU SIDEN-SIAN

La protection des communes situées depuis les Flandres jusqu'à l'Avesnois en passant par le Cambrésis, le Denaisis, l'Amandinois ou encore l'Ostrevent et Pévèle-Carembault doit se faire en concertation avec chaque acteur local. 98 % de l'eau étant issue des nappes, et celles-ci n'étant pas exploitables en de nombreux lieux, la solidarité entre les communes est indispensable. Elle se caractérisera par un vaste chantier d'interconnexions sur près de 200 km entre l'Avesnois et la Flandre Maritime, pour un coût de 200 millions d'euros : "l'Autoroute de l'eau".

En 1989, la première liaison de 25 km entre Hondschoote et Blendecques (Pas-de-Calais) est réalisée pour 20 millions d'euros. Paul RAOULT, devenu Président de l'institution en 1992, insuffle ensuite un nouveau dynamisme à cette infrastructure, ce qui aboutit à une deuxième liaison reliant sur 45 km Ebbinghem et La Gorgue pour 30 millions d'euros en 1998. Une troisième liaison est entreprise par la suite pour relier La Gorgue à Pecquencourt sur 55 km pour 40 millions d'euros avec la mise en service de l'usine d'Arleux en 2004.



LA CONNEXION PECQUENCOURT-LOCQUIGNOL

Au début des années 2000, le SIDEN-SIAN Noréade entame la dernière phase de "l'Autoroute de l'eau" entre Pecquencourt et l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe.

L'EAU EN FORÊT DE MORMAL

En effet, indépendamment des interconnexions, des premières recherches d'eau en forêt de Mormal avaient été réalisées au début des années 90, et de premiers forages avaient été mis en service en 1994 pour secourir les communes du Quercitain qui avaient connu des difficultés d'approvisionnement en 1990 et 1991.

À la suite de nouvelles recherches réalisées au début des années 2000 à proximité de la commune de Sassegny, de nouveaux forages ont été autorisés et déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral, après avis d'un hydrologue agréé le 14 août 2007.

LES PRÉPARATIONS DE LA CONNEXION À L'AUTOROUTE DE L'EAU

Le projet est lancé dès 2003 par la reconnaissance du tracé. D'une longueur de 75 km, il emprunte sur 9 km la forêt de Mormal et traverse 32 communes sur 4 arrondissements. Afin de préserver la forêt, les prélèvements qui doivent être autorisés et contrôlés par l'Etat doivent être effectués dans une nappe distincte et plus profonde (20 à 40 m plus bas) que la nappe superficielle qui alimente les arbres. Ceux-ci ne sont donc pas menacés, comme l'a reconnu l'Office National des Forêts. Pour Paul RAOULT, aujourd'hui membre du Comité National d'Orientations des Forêts d'Exception et Président Fondateur du Parc Naturel Régional de l'Avesnois, aucun compromis n'aurait pu être envisagé à ce sujet alors que les forêts françaises subissent les conséquences du changement climatique.

En parallèle des premiers travaux, différents acteurs du secteur sont mis à contribution et un dossier d'enquête publique comportant une étude d'incidence Natura 2000 est réalisé. Le SIDEN-SIAN signe un protocole d'accord avec plusieurs partenaires : la Chambre d'Agriculture du Nord, la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles (FDSEA) et le Syndicat départemental de la propriété privée rurale du Nord. Des réunions publiques sont également organisées afin de présenter le projet aux élus, aux habitants et aux agriculteurs directement concernés par les chantiers à venir.

Enfin, 9 ans après le début de la reconnaissance effective du tracé, le 16 juillet 2012, un avis favorable unanime est émis par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques du Nord (CODERST) où des associations de défense de l'environnement siègent aux côtés d'experts et de représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des consommateurs.

Le 1^{er} octobre 2012, la liaison est déclarée d'utilité publique par arrêté préfectoral, ce qui implique des vérifications permanentes de l'absence d'impact sur la faune et la flore du territoire par les services de la police des Eaux.

LES TRAVAUX

La première phase de travaux est engagée en 2013. Treize forages voient ainsi le jour, tous ayant fait l'objet d'une autorisation préfectorale en date du 14 août 2007 et d'une autorisation de distribuer l'eau en date du 26 juillet 2018. La liaison devient effective le 1^{er} février 2019 avec la mise en service de l'unité de production d'eau potable de Locquignol.

En conclusion, une réunion publique avec des experts indépendants du Bureau de Recherches Géologiques et Minières est organisée le 17 avril 2019. Les élus impliqués dans le projet y sont conviés à l'initiative de Monsieur le Sous-Préfet Alexander GRIMAUD qui reconnaît la réussite des opérations. Plus de 450 communes sont enfin sécurisées et l'inauguration du site se déroule le 11 septembre 2019. Deux ans plus tard, le 15 février 2021, Béragère ABBA, Secrétaire d'Etat chargée de la Biodiversité, viendra saluer le travail effectué par le Syndicat au cours d'une visite ministérielle.





Travaux d'interconnexion à Naves

JUIN 2024

Un partenariat avec Pévèle-Carembault pour une gestion des eaux pluviales exemplaire



Le 10 juin 2024, dans les locaux de la Communauté de Communes Pévèle-Carembault (CCPC), Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN - Noréade a signé avec Luc FOUTRY, Président de la CCPC, une convention sur le développement en commun de la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, ou GIEP. En présence également de Danielle MAMETZ, 1ère Vice-Présidente du SIDEN-SIAN et de Bernard CHOCRAUX, Vice-Président de la CCPC en charge de l'environnement, de la biodiversité et de la politique de l'eau et Vice-Président du Syndicat, les élus ont affiché leur volonté de faire de la CCPC un territoire d'excellence en termes de gestion des eaux pluviales.

LA GESTION INTÉGRÉE DES EAUX PLUVIALES

La "Gestion Intégrée des Eaux Pluviales" est un mode de gestion visant à infiltrer les eaux pluviales au plus près de l'endroit où elles tombent et à limiter au maximum leur ruissellement. Ce principe implique une évolution des mentalités concernant la compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines (GEPU) exercée par le SIDEN-SIAN et sa Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement. Par le passé, l'évacuation rapide et totale des eaux usées et des eaux pluviales a systématiquement été privilégiée, que ce soit par des réseaux unitaires ou séparatifs, pour répondre à des enjeux sanitaires ou d'inondations ponctuelles.

Or, en raison du dérèglement climatique, un consensus s'est créé depuis quelques années pour faire de l'infiltration des eaux de pluie dans les sols, ruraux et urbains, une priorité. Le 11^e programme de l'Agence de l'Eau intitulé "Eau et Climat" (2019-2024) et le plan national d'actions pour la gestion des eaux pluviales de 2021 déclinent et accompagnent cet objectif, pour favoriser la mise en œuvre concrète de solutions permettant à la goutte d'eau de s'infiltrer au plus près de l'endroit où elle tombe. Elle doit en effet être considérée comme une véritable ressource, pour atteindre, à terme, les réserves d'eau souterraine.

Dans cette logique, trois familles de solutions sont à privilégier pour favoriser l'infiltration de l'eau : les revêtements perméables, les structures enterrées et les solutions fondées sur la nature. Ces dernières rassemblent des techniques qui étaient, jusqu'à une époque récente, dites "alternatives" par rapport aux traditionnels réseaux, mais qui sont appelées à devenir la norme : noues, toitures végétalisées, jardins de pluie, chaussées-réservoirs, etc. Au-delà de favoriser la pénétration de l'eau dans les sols, ces outils permettent également d'améliorer le cadre de vie en créant des îlots de fraîcheur, de lutter contre les inondations et de réintroduire la nature en ville.



LE SIDEN-SIAN S'ENGAGE POUR LA GIEP !

Afin de promouvoir la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, le SIDEN-SIAN sensibilise les élus des communes adhérentes en s'appuyant notamment sur l'expertise de l'association ADOPTA, Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques Alternatives, où le SIDEN-SIAN - Noréade est représenté par son Directeur Général Adjoint Alexis ANDREY, en tant que membre du Bureau. Un service dédié à l'accompagnement des collectivités opère également depuis le Siège des Régies, avec pour objectif d'intervenir rapidement, si possible dès qu'un projet d'aménagement est envisagé, auprès des différents décideurs locaux pour pouvoir conseiller certaines solutions et informer sur les possibles subventions à obtenir. Enfin, un vaste programme de formation interne s'est déroulé en 2024 et a permis de former plus de 140 agents des Régies. Grâce à trois modules de formation complémentaires, ceux-ci sont dorénavant des ambassadeurs de la GIEP auprès des communes, communautés de communes adhérentes et de tout autre acteur pouvant y contribuer, tels les gestionnaires de voirie.

LES FORMATIONS AU SEIN DE LA CCPC

Depuis la signature du partenariat, en complément du travail mené en étroite collaboration entre les services des Régies SIDEN-SIAN Noréade et la CCPC sur chaque projet d'aménagement, plusieurs

actions de sensibilisation ont été organisées à destination de différents publics :

- **Le 4 juillet 2024** : Sensibilisation de 26 agents de la CCPC sur le site d'Arkéos, animée par les experts en gestion des eaux pluviales du SIDEN-SIAN Noréade et de l'Adopta.
- **Le 18 septembre 2024** : Visite du showroom de l'Adopta, réunissant trois élus et cinq agents de la CCPC.
- **Le 12 novembre 2024** : Rencontre avec une quinzaine d'élus à Terrabundo, une structure exemplaire de la CCPC en matière de Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, avec une présentation des subventions du 12^e programme par l'Agence de l'Eau.
- **Le 12 décembre 2024** : Échange entre les agents du service Application du Droit des Sols de la CCPC et le Centre d'exploitation de Pecquencourt Nord.

Ces actions de sensibilisation visent à encourager l'adoption de solutions durables lors de la conception et de la réalisation de futurs projets d'aménagement.

Ce premier partenariat est bien entendu appelé à être reproduit avec d'autres intercommunalités du territoire de compétence du Syndicat.



JUILLET 2024

Clap de fin pour la première édition du concours Maestr'eau !

Dans un contexte où sensibiliser sur le fonctionnement et l'état de la ressource en eau est un enjeu crucial, le SIDEN-SIAN - Noréade, en collaboration avec les Inspections académiques du territoire, a lancé "Maestr'eau" lors de l'année scolaire 2023/24, qui s'est achevée début juillet. Retour sur ce projet scolaire ambitieux et ses résultats prometteurs.

UNE DÉMARCHE DE SENSIBILISATION À PLUSIEURS NIVEAUX

Maestr'eau vise différents publics, chacun jouant un rôle clé dans la réussite globale du projet. Les Inspecteurs académiques des départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord ont été les premiers partenaires mobilisés, leur influence facilitant la communication auprès des enseignants. Les professeurs des écoles élémentaires, séduits par l'intérêt pédagogique du projet et un haut niveau de dotation pour les enfants lauréats, ont ensuite assuré la mise en œuvre avec leurs élèves, public principal de ce concours. Ces derniers, issus des classes de CP à CM2, ont pu participer à des activités adaptées et ludiques favorisant une prise de conscience sur les enjeux liés à l'eau.

UNE ORGANISATION MÉTHODIQUE POUR UN IMPACT MAXIMAL

Dès juillet 2022, des démarches administratives ont été engagées pour obtenir l'accord des Inspections Académiques, aboutissant en octobre 2022. Plusieurs réunions tenues entre les représentants des inspections académiques et ceux du SIDEN-SIAN - Noréade entre novembre 2022 et juin 2023 ont permis de concevoir un dispositif structuré et de définir les modalités du concours. Lancé officiellement au cours de l'année scolaire 2023-2024, Maestr'eau s'est ainsi décliné en trois volets pour s'aligner aux programmes des différents niveaux scolaires : Pinc'eau pour des créations graphiques en CP-CE1, Styl'eau pour des poésies en CE2, et Vidé'eau pour des courts films en CM2. L'objectif était de permettre une immersion complète des

élèves dans la thématique de l'eau tout en garantissant une approche accessible et engageante. Pour les aider dans leur processus créatif, les participants ont bénéficié de supports pédagogiques variés et créés par le SIDEN-SIAN tels que le Livret-Jeu "L'Eau c'est la Vie" ou le film "Eddy et la Goutte d'eau", cumulant plus de 380 000 vues sur Youtube. Ensuite, en avril 2024, les productions des classes ont été évaluées selon des critères stricts établis par un jury composé de représentants académiques et d'agents et élus du SIDEN-SIAN - Noréade. Les projets lauréats ont été consacrés entre mai et juillet 2024.

DES RÉSULTATS PROMETTEURS POUR UNE PREMIÈRE ÉDITION

La première édition de Maestr'eau a enregistré la participation de 53 classes, mobilisant au total 700 élèves. Les récompenses comprenaient des visites éducatives, des sorties en lien avec le cycle de l'eau et des dotations de livres sur le fonctionnement du cycle de l'eau. Les cérémonies de remise des prix, organisées entre mai et juillet 2024, ont renforcé la visibilité du projet grâce à une couverture médiatique locale et des publications sur les réseaux sociaux. Ces événements ont non seulement célébré les efforts des élèves, mais aussi élargi l'impact du projet en sensibilisant le grand public aux enjeux liés à l'eau. Aujourd'hui, Maestr'eau s'affirme comme une initiative durable, à réitérer pour continuer à éveiller les consciences des jeunes générations et la réussite de cette première édition a constitué une base solide pour étendre encore davantage la portée de cette action dans les années à venir.

TOI AUSSI, PARTICIPE AU PROJET MAESTR'EAU
ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

MAESTR'EAU, C'EST MOI !
AVEC MES AMIS, JE TE PROPOSE
UN JEU-CONCOURS SUR L'EAU.

PRÊT(E) À NOUS MONTRER TON TALENT ?

À chaque âge, son jeu ! Retrouve en-dessous l'épreuve à laquelle tu peux participer en équipe avec tes camarades. Tous les projets seront ensuite examinés par un jury. Et pour les grands gagnants :

SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
SORTIE DÉCOUVERTE D'UN CHÂTEAU D'EAU ET D'UNE STATION D'ÉPURATION
DOTATION DE LIVRES SUR L'EAU

SIDEN SIAN **Noréade**
Les Départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord

PINCEAU
CP/CE1
Une création graphique de 1m/1 sur le thème "L'eau c'est la vie".

STYL'EAU
CE2
Une série de mots imposés à utiliser dans un recueil de poèmes.

VIDÉEAU
CM1/CM2
Une petite vidéo pour sensibiliser sur les enjeux liés à l'eau.

Plus d'informations sur : www1.ac-tile.fr/actions-educatives-121940



JURY DU CONCOURS

PARTICIPE EN ÉQUIPE AU PROJET MAESTR'EAU
PRÊTS À NOUS MONTRER VOS TALENTS ?

CONCOURS DESTINÉ AUX CLASSES DE CP ET CE1

PINCEAU

L'EAU C'EST LA VIE

TRIPLE LES PROJETS SONT ÉVALUÉS PAR UN JURY DÉPARTEMENTAL, ET LES GRANDS GAGNANTS BÉNÉFICENT :

- L'AUREATE 1 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
- L'AUREATE 2 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
- L'AUREATE 3 : DES LIVRES SUR L'EAU

Plus d'informations sur : www1.ac-tile.fr/actions-educatives-121940

PARTICIPE EN ÉQUIPE AU PROJET MAESTR'EAU
PRÊTS À NOUS MONTRER VOS TALENTS ?

CONCOURS DESTINÉ AUX CLASSES DE CE2

STYL'EAU

CHAMP LEXICAL DE L'EAU

TRIPLE LES PROJETS SONT ÉVALUÉS PAR UN JURY DÉPARTEMENTAL, ET LES GRANDS GAGNANTS BÉNÉFICENT :

- L'AUREATE 1 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
- L'AUREATE 2 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
- L'AUREATE 3 : DES LIVRES SUR L'EAU

Plus d'informations sur : www1.ac-tile.fr/actions-educatives-121940

PARTICIPE EN ÉQUIPE AU PROJET MAESTR'EAU
PRÊTS À NOUS MONTRER VOS TALENTS ?

CONCOURS DESTINÉ AUX CLASSES DE CM1 ET CM2

VIDÉEAU

LES ÉCOGESTES

TRIPLE LES PROJETS SONT ÉVALUÉS PAR UN JURY DÉPARTEMENTAL, ET LES GRANDS GAGNANTS BÉNÉFICENT :

- L'AUREATE 1 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
- L'AUREATE 2 : UNE SORTIE SCOLAIRE EN LIEN AVEC LE CYCLE DE L'EAU
- L'AUREATE 3 : DES LIVRES SUR L'EAU

Plus d'informations sur : www1.ac-tile.fr/actions-educatives-121940

FLINES-LEZ-RÂCHES
C'est le 16 mai dernier que les vingt-trois élèves de Grande Section et de CP de l'école Saint-Michel ont reçu leur récompense pour la participation au concours, dans la catégorie Pinc'eau.



École Saint-Michel

Les élèves de l'école Saint-Michel de Felines-lez-Râches sont les « Maestr'eau » de Douaisis

Article Web du 22 mai

PINC'EAU CP/CE1

Édition presse du 23 mai




SÉMÉRIES
Jeudi 23 mai, les 16 élèves de CP, CE1 et CE2 de l'école Raymond Lebœuf de Sémérier, dirigée par Annette Willot, ont été mis à l'honneur pour leur brillante 3^e place.



École Raymond Lebœuf

Article Web du 31 mai

Édition presse du 31 mai

PINC'EAU CP/CE1

Article Web du 24 mai



JENLAIN
Septembre dans la catégorie 10-14 ans, les 44 élèves de CM1-CM2 ont été récompensés le 21 mai dernier pour leur participation au concours Maestr'eau.



École Paul Verlainne

Article Web du 24 mai

VIDÉO CP/CE1

Édition presse du 25 mai

Les élèves de l'école Saint-Michel sont les « Maestr'eau » de Douaisis

Article Web du 24 mai

Édition presse du 25 mai




VILLENEUVE D'ASCQ
Les 111 enfants de la classe de CP ont été récompensés le lundi 27 mai suite à leur participation dans la catégorie Pinc'eau sur le thème « L'eau et la vie ».



École Paul Verlainne

Article Web du 29 mai

Édition presse du 28 mai

PINC'EAU CP/CE1

Article Web du 29 mai




ÉDITION 2024

maire publique



SIDEN-SIAN

Noréade

DOSSIER DE PRESSE MAESTR'EAU

Retombées presse et réseaux sociaux pour l'édition 2023/24 (liste non-exhaustive).



DÈS SA PREMIÈRE ÉDITION, MAESTR'EAU REÇOIT UNE DISTINCTION NATIONALE !

Grâce au projet Maestr'eau, après avoir remporté le "Trophée des économies d'eau" lors du Congrès des Maires de France en 2022, puis le "Trophée Agissons pour l'Eau" de l'Agence de l'Eau Artois Picardie en 2023, le SIDEN-SIAN - Noréade a été une nouvelle fois consacré en obtenant le "Trophée des économies d'eau", dans la catégorie "Actions d'éducation, de sensibilisation et de communication" le 10 décembre 2024 à Paris. Le concours des "Trophées d'économies d'eau", qui est organisé par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) a récompensé le Syndicat pour ses actions liées au concours scolaire Maestr'eau, créé en association avec les Inspections Académiques. Martin DESCAMPS, Responsable de Communication des Régies SIDEN-SIAN - Noréade, a reçu le trophée décerné au Syndicat et à ses Régies sur décision d'un jury composé notamment de Jean LAUNAY, Président du Comité National de l'Eau, Hortense BLANCHET, représentant le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Martin GUTTON, Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et Marillys MACE, représentante du Centre d'Information sur l'Eau.

SEPTEMBRE 2024

Le projet du SIDEN-SIAN - Noréade pour valoriser les eaux d'exhaure des carrières de l'Avesnois mis à l'honneur

Dans le cadre du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des Risques Industriels du Hainaut-Cambrésis-Douaisis (S3PI-HCD), une instance de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), plus de 200 participants se sont retrouvés le 25 septembre à Aulnoye-Aymeries pour une réunion consacrée à la présentation du projet de valorisation d'une partie des eaux d'exhaure de carrières de l'Avesnois.



LES "EAUX D'EXHAURE", DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les "eaux d'exhaure" proviennent des carrières. Afin de pouvoir extraire les matériaux, les carriers pompent l'eau du fond des fosses d'extraction. Il s'agit essentiellement d'eaux de nappes souterraines mises à nu en creusant la roche. Aujourd'hui, ces eaux sont rejetées à la rivière alors que dans d'autres pays, comme en Belgique, ces eaux sont récupérées, traitées et alimentent les réseaux d'eau potable.

POURQUOI VOULOIR EN VALORISER UNE PARTIE ?

Les climatologues prévoient une baisse des recharges des nappes phréatiques pouvant atteindre 30% d'ici à 2050. Notre région connaît également des sécheresses répétitives et annuelles depuis 2018. A cette fragilité de la ressource en eau vient s'ajouter l'impact des pompages d'exhaure des carriers. Depuis plusieurs années, le SIDEN-SIAN a travaillé avec les entreprises de la filière des carrières pour parvenir à valoriser une partie de cette eau en permettant sa distribution (après traitement et contrôle de la qualité) vers le réseau d'eau potable. Commencé dès 2008, ce travail a abouti à la signature de conventions d'exploitation avec les propriétaires de deux carrières en juillet 2020. Soutenu par l'Union nationale des industries de carrières et des matériaux de construction (UNICEM), l'ensemble de cette démarche innovante est réalisé sous le contrôle de l'Agence Régionale de Santé (ARS).

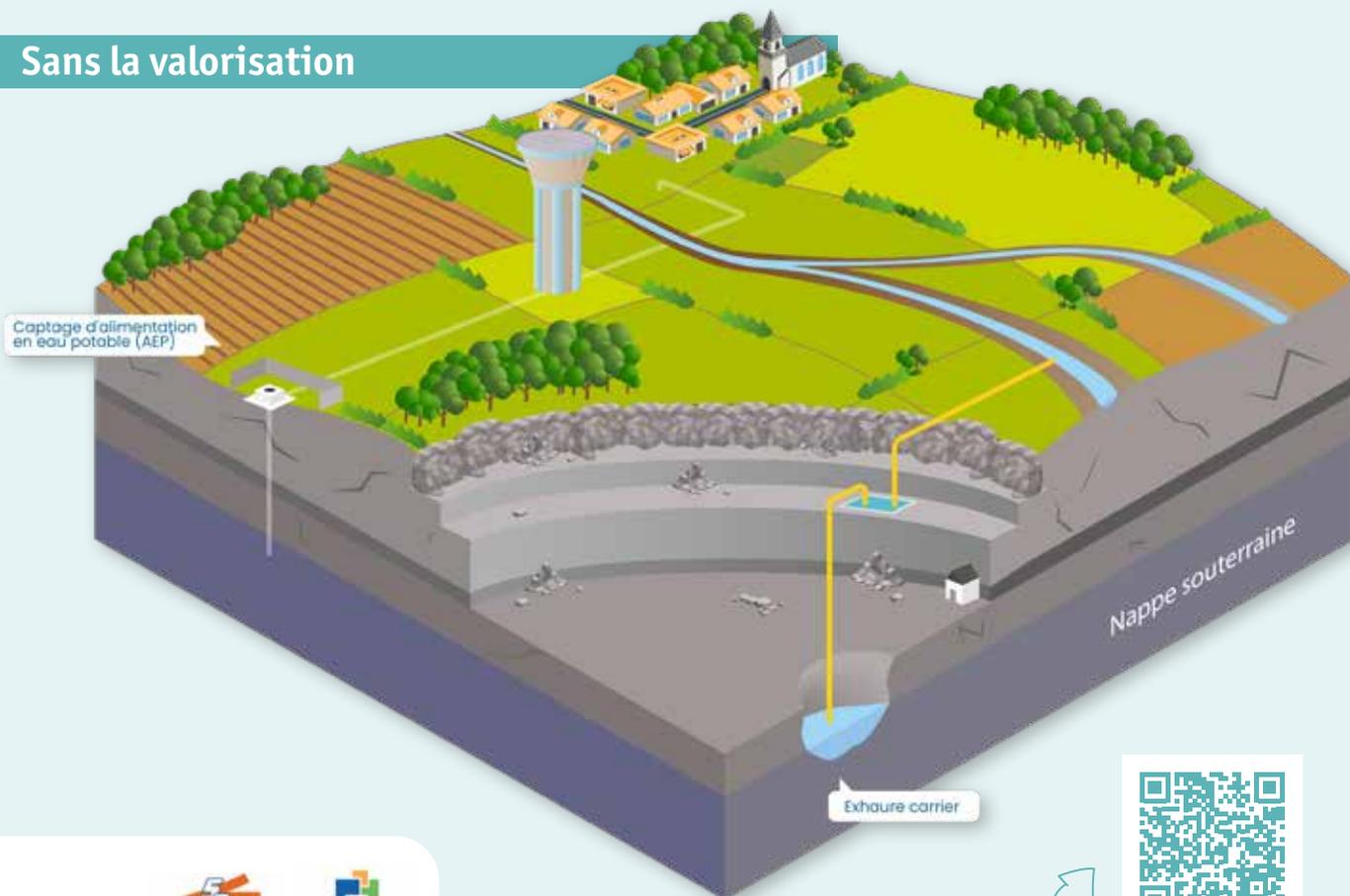
QUELS SONT LES SITES CONCERNÉS ?

Les deux carrières concernées par les conventions sont celles de Bocahut à Haut-Lieu et Eurovia à Dompierre-sur-Helpe. En tout, c'est un volume d'eau de 6 000 m³ qui pourrait être récupéré par jour sur une base de 200 m³/h à Haut-Lieu et 100 m³/heure à Dompierre-sur-Helpe. Bien sûr, la priorité restera donnée au rejet au milieu naturel en maintenant un débit d'eau suffisant pour la biodiversité locale. Les installations indispensables au bon traitement d'une partie des eaux d'exhaure pourraient voir le jour d'ici 2028, sous condition de l'obtention des autorisations administratives, en application des deux arrêtés préfectoraux pris durant l'été 2023.

UNE RÉUNION PRÉCIEUSE POUR INFORMER SUR LA DÉMARCHE

Introduite par Mme la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe et par Mme la Directrice Adjointe de la DREAL et clôturée par le Président du S3PI-HCD Claude HEGO, Maire de Cuincy, la conférence du 25 septembre 2024 a permis aux intervenants venus de la Wallonie voisine d'illustrer par l'exemple le succès de cette valorisation qu'ils pratiquent depuis plus de vingt ans, et au Président du SIDEN-SIAN - Noréade Paul RAOULT et à Ludivine PICKAERT, hydrogéologue et responsable "ressource en eau et qualité" des Régies SIDEN-SIAN - Noréade de faire part de la progression du Syndicat dans cette démarche.

Sans la valorisation

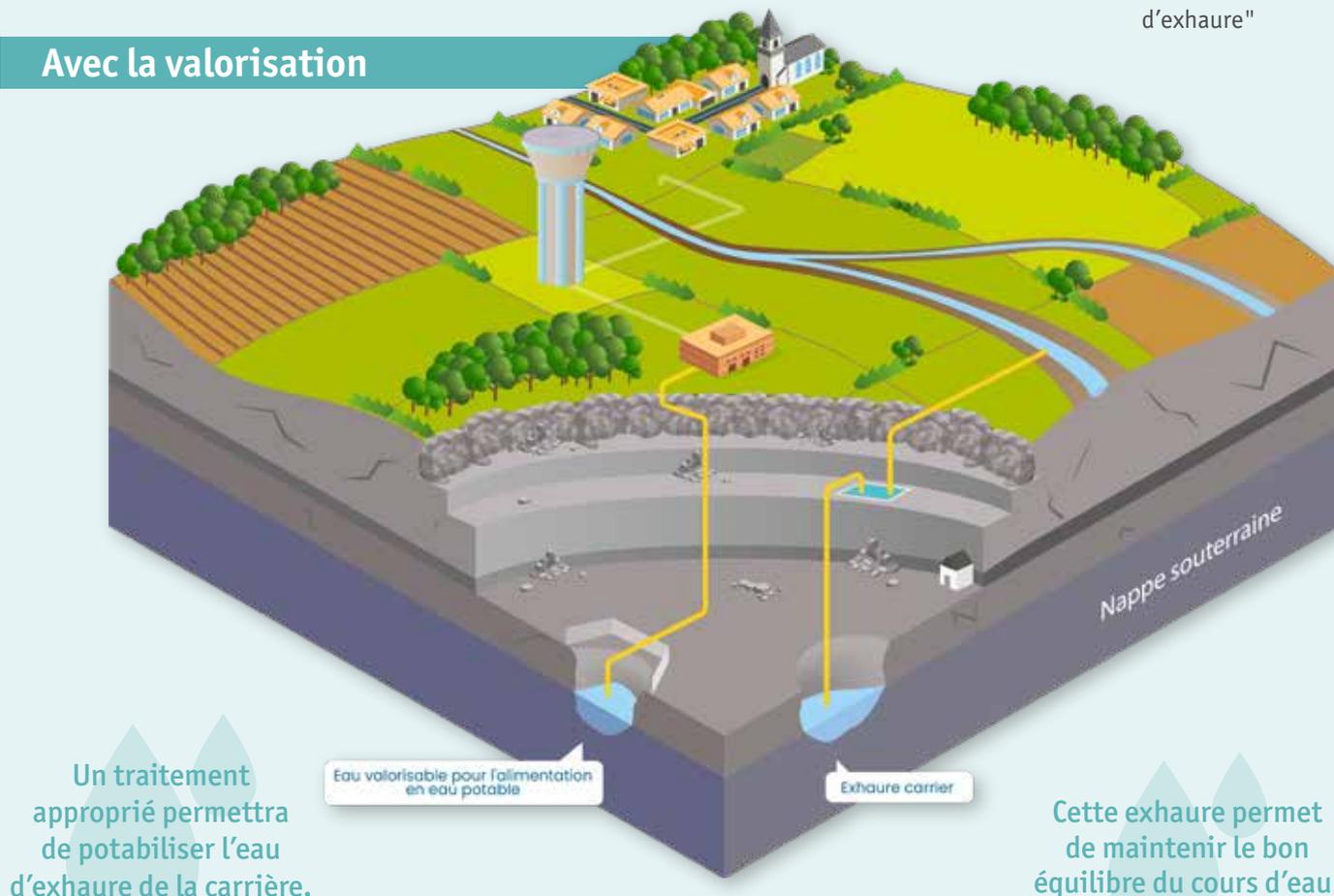


BOCAHUT



Une courte vidéo pour comprendre la "valorisation des eaux d'exhaure"

Avec la valorisation



Un traitement approprié permettra de potabiliser l'eau d'exhaure de la carrière.

Cette exhaure permet de maintenir le bon équilibre du cours d'eau.

SEPTEMBRE 2024

Un Centre d'Exploitation tout neuf à Beauvois-en-Cambrésis !

Le vendredi 13 septembre 2024 a été inauguré le nouveau Centre d'exploitation de Beauvois-en-Cambrésis. Au cours d'une journée entièrement organisée par les agents du centre, les élus et partenaires locaux ont pu découvrir les nouveaux locaux.



POURQUOI UN NOUVEAU CENTRE ?

"Le Cambrésis a été une terre d'implantation du SIDEN. Il y a eu toute une réflexion sur la construction de ce bâtiment. Les anciens locaux datant de 1963 étaient vraiment obsolètes", avait souligné M. Paul RAOULT, Président du Syndicat, lors d'une visite de chantier, réalisée le vendredi 19 novembre 2021. Cette obsolescence résultait d'une part du vieillissement des bâtiments, devenus vétustes voire dangereux pour le personnel, et d'autre part de leur exiguïté face aux nombreuses adhésions de communes pour les compétences exercées au quotidien par les Régies Noréade ; à cet égard, l'adhésion pour l'ensemble de son territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois et pour la quasi-totalité de ses communes par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis, ont entraîné un surcroît d'activité qui rendait absolument nécessaire la construction de nouveaux locaux.

LES GRANDES ÉTAPES DU PROJET

C'est en octobre 2016 que les instances statutaires du SIDEN-SIAN avaient acté la construction d'un nouveau Centre d'Exploitation. Après les différentes phases d'études obligatoires à la préparation du chantier, les lots ont été attribués aux prestataires en avril 2021. Ensuite, la phase de travaux, prévue pour une durée de 23 mois, a débuté officiellement en juillet 2021. L'état d'avancement a permis aux agents d'emménager en janvier 2023 alors que la réception effective s'est déroulée en juillet 2023. Ces travaux, réalisés pour un montant de 5 400 000 € HT, ont permis aux agents de Beauvois-en-Cambrésis d'investir des locaux bien plus fonctionnels et mieux adaptés aux enjeux actuels.

LES CARACTÉRISTIQUES DU NOUVEAU CENTRE

Les nouveaux locaux se sont d'abord construits sur un espace disponible à proximité de l'ancien Centre. Ils ont ensuite bénéficié de la zone dégagée grâce à la destruction des anciens bâtiments. Construits en forme de "T", en simple rez-de-chaussée, ils ont été pensés en deux parties reliées entre elles. La première, sur 879 m², accueille la zone tertiaire et est composée notamment des bureaux et des salles de réunion. La deuxième, sur 687 m², comprend les locaux techniques, les vestiaires, l'atelier et les espaces de stockage. Enfin, les espaces extérieurs englobent les parkings, une aire de stockage des déchets et des matériaux, un local "chlore" et une aire de lavage des véhicules. Tout le projet a été pensé dans une démarche de haute qualité environnementale (HQE).





LE DÉROULEMENT DE L'INAUGURATION

Lors de la matinée du vendredi 13 septembre 2024, les agents du Centre d'exploitation se sont mis à la disposition des Délégués, des élus locaux et des journalistes pour une visite des nouveaux locaux. Ensuite, après un temps consacré aux traditionnels discours prononcés par François BERAUD, Directeur Général du Syndicat et des Régies, Tony BRICOUT, Directeur du Centre, Yannick HERBET, Maire de la commune et Paul RAOULT, Président du Syndicat et des Régies, celui-ci a procédé à la coupure du ruban inaugural.

L'après-midi, les agents ont eu le plaisir d'accueillir une soixantaine d'enfants de l'école élémentaire de Beauvois-en-Cambrésis. Ces derniers ont découvert le fonctionnement du cycle de l'eau et les métiers des Régies SIDEN-SIAN - Noréade grâce à un jeu de piste et à des ateliers spécialement dédiés.



OCTOBRE 2024

De nouvelles stations d'épuration inaugurées

Le mois d'octobre 2024 voit l'inauguration de trois stations d'épuration dans le cadre de la progression de l'équipement des communes adhérentes pour la compétence Assainissement Collectif.

UNE STATION D'ÉPURATION À SAINT-MARTIN-SUR-ÉCAILLON

À Saint-Martin-sur-Ecaillon, le 14 octobre 2024, le Président Paul RAOULT inaugure la station d'épuration réalisée sur le territoire de la commune par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement, au cours d'une manifestation à laquelle prennent également part Isabelle VINCENT, Directrice Générale Adjointe de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ainsi que de nombreux élus dont le 1^{er} Adjoint au Maire Serge BLICQ représentant le Maire Michel DHANEUS, le Conseiller Départemental du canton et Vice-Président du SIDEN-SIAN Frédéric BRICOUT, le Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, Maire de Solesmes et Membre du Bureau du SIDEN-SIAN Paul SAGNIEZ et le Maire de Saint-Python, Président du SAGE de l'Escaut et Membre du Bureau du SIDEN-SIAN Georges FLAMENGT. Commune de la Communauté de Communes du Pays Solesmois, Saint-Martin-sur-Ecaillon est adhérente au Syndicat pour l'Assainissement Collectif depuis 2017. Elle est également membre du SIDEN-SIAN pour l'Eau Potable, l'Assainissement Non Collectif, la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines et la Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Intervenant à la suite de la 1^{ère} Vice-Présidente du SIDEN-SIAN Danielle MAMETZ et avant Mme VINCENT, Paul RAOULT a souligné l'effort réalisé pour l'assainissement des communes rurales, l'équipement inauguré et les réseaux qui lui sont associés représentant 4,7 millions d'euros pour un peu moins de 2.000 habitants, population totale des quatre communes déjà ou en passe d'être raccordées à cette station.

Le coût de construction de cet ouvrage, dimensionné pour une capacité de traitement de 1900 équivalent/habitant, s'élève à 2 150 000 €HT. Il a été financé par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement à hauteur de 1 713 200 €HT, soit 80 % et par une subvention de 20 % (soit 436.800 €HT) de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, qui lui a également accordé une avance remboursable du même montant.





UNE STATION D'ÉPURATION À VILLERS-LÈS-CAGNICOURT

Le matin du 22 octobre 2024, le SIDEN-SIAN et sa Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement inaugurent à Villers-lès-Cagnicourt, commune du Pas-de-Calais adhérent au Syndicat depuis 2006 pour la compétence "Assainissement Collectif" via la Communauté de Communes Osartis-Marquion, une station d'épuration intercommunale d'une capacité de traitement de 900 équivalent-habitant destinée à traiter les eaux usées de cette commune et celles de sa voisine Cagnicourt.

La création de cet ouvrage a nécessité un budget de 1 572 180,50 €HT, financé par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement à hauteur de 1 317 292,50 €HT et par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie via une subvention de 254 888 €HT et une avance remboursable de 185 649 €HT. À cet investissement s'ajoutent des réseaux liés à cette station terminés ou à venir dans les deux communes pour un montant total de 4 128 500 M€.

Autour du Président du SIDEN-SIAN Paul RAOULT étaient présents de nombreux élus dont Yves LEGROS, Maire de la commune, Thibaut SAMIER, Maire de Cagnicourt et Pierre GEORGET, Président d'Osartis-Marquion, Maire de Vitry-en-Artois et Conseiller Départemental, ainsi qu'Annie LEMOINE, Vice-Présidente d'Osartis-Marquion et du SIDEN-SIAN et les Vice-Présidents du SIDEN-SIAN Jacques MASSON et Daniel FOUQUET.



UNE STATION D'ÉPURATION À ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE

Dans l'après-midi du 22 octobre 2024, le Président Paul RAOULT procède à l'inauguration de la station d'épuration située sur le territoire communal d'Enquin-lez-Guinegatte. Cet événement se déroule en présence notamment d'Arnaud DOLLET, Directeur Planification/Programme de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, ainsi que d'Hervé DUPONT, Maire de la commune, de Jean-Claude DUPONT, Délégué au SIDEN-SIAN et Maire d'Erny-Saint-Julien, de Jean-Luc EVRARD, Maire de Febvin-Palfart et de Frédéric JUDE, Délégué au SIDEN-SIAN et Maire de Renescure.

Cet ouvrage a été dimensionné pour une capacité de traitement de 2 000 équivalent-habitants et est prévue pour traiter les effluents d'origine domestique de la zone d'assainissement collective composée des communes d'Enquin-lez-Guinegatte et d'Erny-Saint-Julien. Depuis 2017, l'organisme d'adhésion de ces deux communes est la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer (CAPSO). Elles sont adhérentes également au SIDEN-SIAN - Noréade pour les compétences Eau Potable et Défense Extérieure Contre l'Incendie.

La création de cet ouvrage a nécessité un budget de 1 575 930 €HT, financé par la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Assainissement à hauteur de 1 177 900€ HT et par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie via une subvention de 398 030 €HT et une avance remboursable de 248 769 €HT.





UNE PLATEFORME DE TRAITEMENT DES BOUES À THUMERIES

Le 6 novembre 2024, Paul RAOULT, Président du SIDEN-SIAN - Noréade, inaugure la plateforme de traitement des boues située à Thumeries, sur le territoire de la Communauté de communes Pévèle-Carembault, en présence de Pierre BRANGER, Directeur des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et de nombreux élus dont la Maire de la commune Nadège BOURGHELLE-KOS, Conseillère Régionale et membre du Comité Syndical du SIDEN-SIAN.

Intégrée au site de la station d'épuration, cette nouvelle structure a pour but de déshydrater et stocker 844 tonnes de matières sèches par an. Provenant de la STEP de Thumeries mais également de celles de Templeuve-en-Pévèle, Attiches, Ostricourt et Pont-à-Marcq, ces boues qui sont gérées par le centre d'exploitation de Pecquencourt Nord sont destinées à être épandues sur des terres agricoles environnantes car, déshydratées et chaulées, elles contiennent essentiellement de l'azote et du phosphore qui leur confèrent une valeur agronomique intéressante pour les agriculteurs.

Ces travaux ont mobilisé un budget de 3 558 170€HT dont une subvention de 711 747€HT de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et une avance remboursable de 711 747€HT de celle-ci.



Fin novembre et début décembre, après avoir débattu de ses orientations budgétaires en Comité Syndical et avant que celui-ci ne vote son budget pour 2025, le SIDEN-SIAN est allé comme chaque année à pareille époque à la rencontre des élus de toutes ses collectivités adhérentes lors de réunions décentralisées.

La seule obligation qui est faite au SIDEN-SIAN par le Code Général des Collectivités Territoriales comme à toute les communes ou groupements de communes est de débattre de ses orientations budgétaires en comité syndical puis de voter son budget lors d'une réunion ultérieure.

Cependant, et de manière donc tout à fait volontaire, le Syndicat et ses Régies, à l'initiative du Président Paul RAOULT, tiennent entre ces deux réunions obligatoires deux séries de réunions entièrement facultatives, mais en réalité indispensables au bon fonctionnement du SIDEN-SIAN et des Régies Noreade dans l'optique de la prise en compte des enjeux locaux et de l'approfondissement de la relation de proximité qu'ils ont nouée avec les collectivités adhérentes.

Tout d'abord, sur deux journées entières, les membres du Comité Syndical sont réunis au Siège du Syndicat, territoire par territoire, soient les six arrondissements du Nord et les départements de l'Aisne et du Pas-de-Calais, afin de passer en revue les investissements envisagés sur chacun d'entre eux.

Ces huit "Commissions de Programmation" sont suivies par autant de "Rencontres de Territoires" lors desquelles le SIDEN-SIAN va à la rencontre des élus de toutes ses collectivités adhérentes lors de réunions décentralisées.

Programmées à la fin de chaque année depuis le début des années 1990, les Rencontres de Territoires représentent donc un irremplaçable moment d'informations et d'échanges entre le

SIDEN-SIAN et ses adhérents. Tenues en présence de la presse, elles ont pour vocation de rassembler les élus de toutes les communes et de tous les groupements de communes qui sont membres du Syndicat.

A l'ordre du jour de l'édition 2024 a figuré tout d'abord l'état de la ressource en eau qui diffère selon les secteurs concernés dans les départements du Nord, de l'Aisne et du Pas-de-Calais, et qui fait l'objet d'une mutualisation grâce notamment aux interconnexions développées depuis des dizaines d'années par le Syndicat.

Ensuite, la mise en œuvre de la stratégie du SIDEN-SIAN pour la Gestion Intégrée des Eaux Pluviales, qui est rendue nécessaire à la fois par l'évolution du droit européen et par le changement climatique, a été présentée aux élus afin qu'ils puissent l'intégrer dans leurs projets d'aménagement communaux.

Enfin, les investissements des Régies (chantiers passés ou en cours et travaux envisagés pour l'avenir, qui ont été préparés par huit Commissions de Programmation avec les délégués de chaque territoire), ont fait l'objet d'une présentation détaillée et soumise à l'appréciation des quelque quatre cents participants à ces huit rencontres.

Ainsi, pour 2025, dans un contexte marqué par la persistance de fortes tensions inflationnistes, le SIDEN-SIAN prévoyait de préserver des opérations d'un montant total en crédits de paiement de 35 millions d'euros en Eau potable et de 46 millions d'euros en Assainissement collectif et Gestion des eaux pluviales urbaines. Comme en 2024, cette programmation devait rester axée sur la lutte contre les fuites sur le réseau d'eau potable et la mise en conformité de l'assainissement.



R.D.T. Département Aisne & Somme à Essigny-le-Grand



R.D.T. Arrondissement Lille à Cappelle-en-Pévèle



R.D.T. Arrondissement Douai à Pecquencourt



R.D.T. Arrondissement Avesnes-sur-Helpe à Avesnes-sur-Helpe



R.D.T. Arrondissement Dunkerque à Cassel



R.D.T. Arrondissement Cambrai à Beauvois-en-Cambrésis



R.D.T. Arrondissement Valenciennes à Douchy-les-Mines



R.D.T. Département Pas-de-Calais à Fresnes-les-Montauban

DÉCEMBRE 2024

Le Comité Syndical vote le budget et les tarifs du SIDEN-SIAN - Noréade pour 2025

A la suite des Rencontres de Territoires, les élus membres du Comité Syndical du SIDEN-SIAN réunis le 10 décembre 2024 se prononcent à la quasi-unanimité en faveur des propositions faites par son Président dans le cadre du vote de son budget et de ses tarifs pour l'année 2025.

LES BUDGETS DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Les services publics d'eau et d'assainissement collectif sont chacun tenus d'assurer **l'équilibre budgétaire de leurs dépenses et de leurs recettes** (exploitation et investissement).

La **"facture d'eau"** sert à collecter les redevances des usagers des services d'eau et d'assainissement. Ces redevances constituent l'essentiel des recettes des budgets des deux services, complété par les subventions perçues auprès des Agences de l'Eau pour la réalisation de certains travaux d'investissements (réseaux et ouvrages), et par les participations versées par les communes ou intercommunalités pour la gestion des eaux pluviales et la Défense Extérieure contre l'Incendie.

Les tarifs des redevances Eau et Assainissement sont votés par le Comité Syndical du SIDEN-SIAN chaque année en décembre pour l'année qui suit.

Note : la "facture d'eau" (en réalité "eau + assainissement") inclut également les redevances perçues pour le compte des Agences de l'Eau et la TVA perçue pour le compte de l'État. Ainsi, en 2025, la facture inclura les redevances :

- "Consommation Eau" : 0,40€ HT par m³
- "Prélèvement sur la ressource en eau" : 0,104€ HT par m³
- "Performance Eau" : 0,02€ HT par m³
- "Performance Assainissement" : 0,03€ HT par m³

Plus d'informations sur le site www.lesagencesdeleau.fr

LE FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE TRAVAUX DES RÉGIES SIDEN-SIAN - NORÉADE

Les programmes de travaux des Régies SIDEN-SIAN Noréade sont indispensables pour assurer la continuité et la conformité des services publics d'eau et d'assainissement :

- **Renouvellement des ouvrages les plus anciens** : il contribue à limiter les taux de fuites sur les réseaux d'eau et à réduire les interruptions de distribution.
- **Sécurisation de l'alimentation en eau, en quantité et en qualité** : la poursuite des interconnexions des principaux champs captants permet de diversifier l'approvisionnement en eau de chaque territoire et d'adapter les prélèvements au niveau de recharge des différentes nappes phréatiques.
- **Mise aux normes imposées par les textes règlementaires** : l'adaptation au changement climatique impose notamment des modifications des réseaux d'assainissement afin de réduire leurs déversements par temps de pluie.

Après prélèvement des dépenses de fonctionnement, l'excédent constaté sur les recettes de chaque Régie constitue **l'auto-financement qui va permettre de réaliser les travaux d'investissements nécessaires**.

Cet auto-financement est complété par les subventions perçues auprès des partenaires (notamment les Agences de l'Eau Artois Picardie et Seine Normandie) et, si nécessaire, par des emprunts auprès des banques.

L'augmentation importante des frais de fonctionnement et des dépenses d'investissement, avec notamment des travaux qui coûtent 30% de plus en moyenne qu'en 2021 a réduit les capacités d'auto-financement brut des Régies SIDEN-SIAN Noréade Eau (-24% entre 2020 et 2023) et SIDEN-SIAN Noréade Assainissement (-22% entre 2020 et 2023).



Réservoir d'Auchy-lez-Orchies

UNE ÉVOLUTION NÉCESSAIRE

Le contexte économique français est marqué par une période d'inflation forte au cours des deux dernières années : l'indice INSEE à la consommation était à +5,3% en 2022, à 4,9% en 2023 et avec un prévisionnel à 2,3% en 2024. À titre de comparaison, elle était de 0,5% en 2020.

Toutefois, l'augmentation des dépenses d'exploitation des Régies SIDEN-SIAN Noréade a été beaucoup plus importante que l'augmentation de l'indice INSEE : entre 2022 et 2023, +11,8% pour la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau et +18,7% pour la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement.

Ces augmentations sont notamment liées à :

- L'explosion de la facture énergétique pour les Régies SIDEN-SIAN Noréade (eau + assainissement) : 8,6 millions d'euros en 2021, 17,6 millions d'euros en 2022 et 23,9 millions d'euros en 2023. En 2024, ces dépenses ont néanmoins baissé de 28,87%.
- L'envolée des dépenses d'équipement : +28% entre 2023 et 2024.

Les conditions des marchés de travaux ont également été impactées à la hausse : +20 à 35% pour les réseaux, +20 à 50% pour les ouvrages (bassins, STEP).

Afin de pouvoir maintenir des programmes d'investissement strictement indispensables sans recours excessifs à l'emprunt, il était nécessaire de reconstituer les capacités d'auto-financement des Régies en continuant à maîtriser les dépenses de fonctionnement et en augmentant les recettes par la révision des tarifs Eau et Assainissement Collectif.

Dans ce contexte, après en avoir débattu courant novembre 2024, le Comité Syndical du SIDEN-SIAN (139 élus) a adopté le 10 décembre 2024 les nouveaux tarifs et les budgets pour l'année 2024 en cohérence avec le principe de tarification écoresponsable adopté en 2022.

Pour rappel, le SIDEN-SIAN, à travers ses Régies, ne distribue aucun bénéfice. Les excédents de gestion (recettes - dépenses de fonctionnement) sont intégralement réinvestis dans l'intérêt des communes adhérentes et de leurs populations : **l'argent de l'eau reste à l'eau. Ce qui est également le cas pour l'assainissement.**

Les industriels sont concernés par l'augmentation des tarifs car les élus du SIDEN-SIAN ont acté l'abandon progressif de la dégressivité tarifaire sur les consommations industrielles annuelles supérieures à 6 000 m³ lors du Comité Syndical du 21 décembre 2022. Également, la nouvelle taxe sur la "Consommation d'eau potable" des Agences de l'Eau s'applique à tous les usagers raccordés au réseau d'eau potable avec un taux identique, sans limitation de volume ni exonération à l'exception de l'élevage.



Station d'épuration de Brancourt-le-Grand

Volume annuel de consommation	Pourcentage des abonnés Noréade*
< 40 m ³	34,98 %
< 60 m ³	52,16 %
< 80 m ³	66,52 %
< 100 m ³	77,36 %
< 120 m ³	85,05 %
< 150 m ³	91,86 %

*Abonnés du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

Comparaison de la facturation aux tarifs 2024 et 2025 en fonction de la consommation (Eau et Assainissement Collectif)

Volume annuel de consommation	Avec tarif 2024 Total TTC	Avec tarif 2025 Total TTC	Variation mensuelle En montant
Facture annuelle 40 m ³	309,96 €	333,45 €	+ 1,96 €
Facture annuelle 60 m ³	416,08 €	446,29 €	+ 2,52 €
Facture annuelle 80 m ³	522,18 €	559,15 €	+ 3,08 €
Facture annuelle 100 m ³	643,69 €	688,94 €	+ 3,77 €
Facture annuelle 120 m ³	765,20 €	818,74 €	+ 4,46 €
Facture annuelle 150 m ³	947,47 €	1013,43 €	+ 5,50 €



Travaux d'interconnexion

5 COMPÉTENCES, 5 EXPERTS

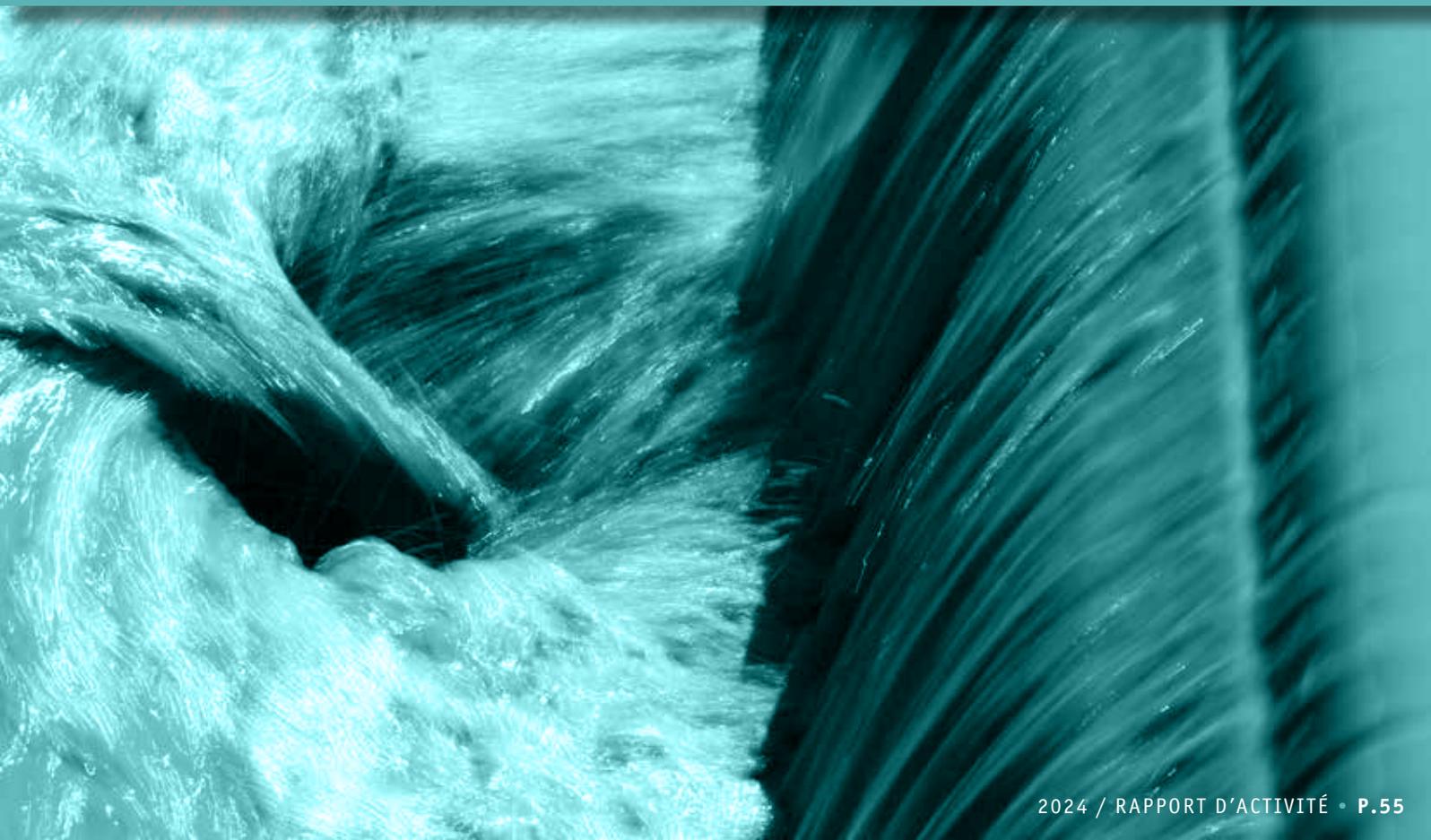
P.56 Benoît VALENTON / *Agent Réseau Eau*

P.58 Chantal DUBOIS / *Agent GISA - Agent Boue*

P.60 Clément BABOLEIN / *Diagnosticteur Assainissement*

P.62 Pauline COURTOIS / *Ingénieur Traitement Eau Potable*

P.64 Fabien FLAMENT / *Responsable activité électrique*



BENOIT VALENTON

Agent Réseau Eau Potable

Compétence Eau Potable

Plus d'une centaine d'agents réseau eau parcourent quotidiennement les routes du territoire du Syndicat pour assurer l'alimentation en eau potable des habitations. Leur mission principale est d'intervenir rapidement pour prévenir ou résoudre tout problème d'approvisionnement afin de garantir une distribution continue aux abonnés de la Régie SIDEN-SIAN - Noréade Eau. Parmi eux, Benoît VALENTON, agent du SIDEN-SIAN - Noréade basé au Centre d'Exploitation de La Gorgue, se distingue par son expérience et son savoir-faire, qui lui permettent de réaliser des interventions spécifiques et techniques, toujours en lien avec l'eau potable.

QUEL EST VOTRE PARCOURS AU SEIN DES RÉGIES ?

Après y avoir effectué quelques stages durant les vacances scolaires, j'ai intégré les Régies en 2001 en tant qu'Agent Réseau Eau. J'ai été attiré par la possibilité de travailler en extérieur et en autonomie. Bien que titulaire d'un bac STI et d'un BTS, je ne connaissais pas du tout le domaine de l'eau. Heureusement, le soutien de mes collègues de l'époque et les formations suivies m'ont permis de monter en compétences. On m'a également rapidement inculqué qu'au-delà des missions que je pouvais réaliser au quotidien, être "agent réseau eau" pour le Syndicat signifiait accomplir une mission de service public au bénéfice du bien commun et des abonnés. Cette dimension me plaisait.

QUELLES SONT VOS MISSIONS AU QUOTIDIEN ?

Je suis toujours considéré comme "Agent Réseau", mais je peux parfois suppléer le responsable d'équipe réseau eau en son absence. Il m'arrive plus rarement de m'occuper de la pose de compteurs ou de la réparation de fuites en voirie car je suis principalement chargé de travaux qui requièrent plus d'expérience et de technicité. Par exemple, grâce à mes connaissances en conception, j'ai pu réaliser le raccordement du château d'eau de Haisnes, qui n'était pas opérationnel, en rétablissant le fonctionnement des canalisations de distribution à l'entrée et à la sortie du réservoir. Ce chantier a duré environ 10 jours, sans que les abonnés ne ressentent l'impact de nos travaux sur la distribution d'eau, hormis quelques heures de coupure. Mon objectif est de toujours trouver des solutions pour limiter l'impact de nos travaux sur les abonnés, quelles que soient les opérations menées.

AVEZ-VOUS UN RÔLE D'ENCADREMENT AUPRÈS DES ÉQUIPES ?

Lorsque je supplée le responsable d'équipe réseau, il m'arrive d'encadrer les agents réseau eau. Mon expérience me confère une certaine légitimité, et j'apprécie pouvoir transmettre des conseils aux nouveaux arrivants. Il m'arrive également de gérer les entretiens des candidats pour nos offres d'emploi, afin d'évaluer à la fois leurs compétences techniques et leur comportement.

TRAVAILLEZ-VOUS AU CONTACT DES ABONNÉS ?

Oui, tous les jours ! Avec l'expérience, on me confie souvent des cas un peu plus complexes, comme lorsqu'il est question de remplacer un réseau vétuste qui traverse le jardin d'un particulier ou lorsqu'il est nécessaire de casser un enrobé dans un domaine privé pour installer un nouveau compteur... Dans ces situations, il est essentiel d'être pédagogique pour expliquer les raisons de nos interventions.

Récemment, j'ai traité un cas où la maison d'un abonné abritait le départ des réseaux alimentant six habitations. Dans ce cas

assez particulier, il fallait obtenir l'accord de tous les abonnés pour effectuer les travaux, éviter de les impacter, et surtout modifier le branchement pour que l'approvisionnement ne passe plus par un seul abonné, ce qui, à long terme, pourrait être contraignant en cas de problème. Il arrive aussi que des réseaux soient installés du côté jardin au lieu de côté rue, ce qui n'est pas conforme et complique les interventions rapides. Dans ce cas, il convient d'expliquer pourquoi cela pose un problème et proposer une solution aux abonnés pour adapter le réseau. Généralement, ce genre de dossier est fréquent dans les nouvelles communes adhérentes qui ont des quartiers anciens.

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À QUELQU'UN QUI SOUHAITERAIT INTÉGRER LES RÉGIES AU POSTE D'AGENT RÉSEAU ?

Il est important de posséder un bagage technique permettant de réaliser les interventions courantes et de ne pas craindre de travailler en extérieur, quelles que soient les conditions météorologiques. Il faut également bien comprendre qu'il y a une forte dimension de service public dans ce métier, car notre travail doit garantir aux abonnés un réseau d'eau opérationnel. Il est essentiel d'être débrouillard et d'avoir des connaissances techniques de base. Ensuite, si l'on sait être à l'écoute, la formation se poursuivra naturellement grâce aux conseils des collègues lors des interventions. Enfin, il est indispensable d'être disponible, car les astreintes font partie intégrante du poste.





AVEZ-VOUS OBSERVÉ DES ÉVOLUTIONS DANS VOTRE MÉTIER DEPUIS VOTRE ARRIVÉE EN 2001 ?

Oui, surtout au niveau du matériel. Nous disposons aujourd’hui de bien plus d’outils qu’à l’époque, comme les tablettes digitales qui nous permettent de connaître précisément le réseau sur lequel nous travaillons, contrairement à avant où nous partions avec des plans. Le travail reste globalement le même, mais la technologie nous fait gagner un temps précieux.

Également, nous avons accueilli un grand nombre de nouvelles communes adhérentes, situées notamment dans le Pas-de-Calais, où les réseaux étaient parfois en mauvais état. Ces communes ont nécessité une attention particulière, avec une

reconnaissance terrain complète du réseau, l’identification des problèmes locaux, et la mise en place de solutions pour isoler, réparer ou remplacer les installations défectueuses. Grâce à un travail intensif réalisé en collaboration avec le service cartographique situé au Siège, nous avons pu mettre ces communes à niveau rapidement.

COMMENT VOYEZ-VOUS VOTRE MÉTIER ÉVOLUER ?

Aujourd’hui, tout évolue rapidement, y compris dans nos métiers. Je pense qu’il est nécessaire de toujours se former pour rester efficace que ce soit en technologies, sécurité ou outillage. Il faut savoir s’adapter aux nouveaux logiciels et aux nouveaux matériels, et parfois savoir sortir de sa zone de confort pour ensuite travailler plus efficacement. L’adaptation est cruciale.

CHANTAL DUBOIS

Agent GISA - Agent Boue

Compétence Assainissement Collectif

Les résidus issus du traitement des effluents par les stations d'épuration sont communément appelés "boues". Elles sont principalement composées de matière organique et minérale, constituant ainsi le principal produit généré par une station d'épuration. Chaque année, le SIDEN-SIAN - Noréade épand près de 9 900 tonnes de ces boues chaulées sur les terres d'agriculteurs et d'éleveurs partenaires. Chantal DUBOIS, agent en charge de l'épandage pour le Centre d'Exploitation d'Avesnelles, nous présente ses missions et son quotidien.



COMMENT VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL VOUS A AMENÉ À REJOINDRE LES RÉGIES ?

J'ai toujours eu un fort intérêt pour le milieu agricole et la biologie tout au long de mon parcours professionnel. J'ai travaillé pendant près de 21 ans dans un lycée agricole avant de rechercher un nouveau défi, motivée par des raisons personnelles. En 2020, une opportunité s'est présentée avec un poste disponible au Centre d'exploitation d'Avesnelles. Cette offre représentait pour moi une occasion unique de rester en lien avec le secteur agricole tout en apportant un service différent : l'épandage des boues issues des stations d'épuration. J'y ai donc postulé et ai intégré les Régies en septembre 2020.

QUELLES SONT VOS MISSIONS DU QUOTIDIEN ?

Au-delà du contrôle de la conformité des boues, mon rôle principal est d'assurer la coordination entre tous les acteurs, internes et externes aux Régies, impliqués dans leur épandage sur les terres des 15 agriculteurs partenaires du Centre d'exploitation d'Avesnelles. Je collabore ainsi avec les conducteurs des stations d'épuration, le service assainissement du siège situé à Wasquehal, ainsi qu'une entreprise chargée du transfert et de l'épandage des boues. Bien sûr, je travaille également en étroite collaboration avec les agriculteurs pour établir les plans d'épandage, en tenant compte des cultures et des propriétés fertilisantes des boues. Le métier d'Agent GISA - agronome offre ainsi la possibilité d'échanger avec de nombreux acteurs tout en conservant une grande autonomie dans les missions. Également, sur le territoire où j'interviens,

mon expérience m'a permis d'endosser d'autres responsabilités, notamment en matière de sensibilisation. Plusieurs fois par an, j'anime des ateliers à destination des scolaires, où j'explique, par exemple, le fonctionnement du cycle de l'eau, les gestes vertueux pour préserver la ressource, ainsi que le rôle de nos ouvrages d'assainissement et de nos métiers. Cet aspect de mon travail me plaît, et je suis convaincue qu'il reste encore beaucoup à faire pour diffuser ces messages auprès du grand public.

COMMENT ÉTABLISSEZ-VOUS UNE RELATION DE CONFIANCE DURABLE AVEC VOS PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS : LES AGRICULTEURS ?

Ce type de relation se construit naturellement lorsque l'on connaît le monde agricole, ses contraintes, et les enjeux de ses métiers. Par exemple, il convient d'adapter la fréquence et la quantité des épandages en fonction des besoins des terres et des cultures. Elle permet aussi d'évaluer plus précisément l'impact des aléas météorologiques sur le quotidien de nos agriculteurs partenaires et d'ajuster notre travail en conséquence. Par exemple, en 2024, une année particulièrement pluvieuse, nous avons dû suspendre ou reporter certains épandages afin d'intervenir dans des conditions plus favorables à la fertilisation des sols. Cette capacité d'adaptation est essentielle pour instaurer et maintenir une relation de confiance avec nos partenaires agriculteurs.

COMMENT SURVEILLEZ-VOUS LA QUALITÉ DES BOUES TRAITÉES ET QUELS SONT LES PARAMÈTRES LES PLUS IMPORTANTS ?

Les paramètres agronomiques des boues sont analysés par un prestataire externe. Les rapports qu'il nous fournit nous permettent de contrôler, notamment, le pH, la teneur en azote et en chaux avant l'épandage sur les terres agricoles. Nous nous assurons également du respect des réglementations en vigueur concernant les Eléments Traces Métalliques (ETM) et les Composés Traces Organiques (CTO). Le respect de ces normes garantit l'efficacité et la sécurité de l'épandage. De la même façon que le SIDEN-SIAN Noréade finance le transport et l'épandage des boues, il prend également en charge ces analyses essentielles qui offrent aux agriculteurs une parfaite transparence sur les éléments apportés à leurs terres. Grâce à ces contrôles rigoureux, les boues, considérées comme un déchet à la sortie des stations d'épuration, deviennent une ressource précieuse fertilisant les sols.

QUELLES SONT LES QUALITÉS INDISPENSABLES À AVOIR POUR ÊTRE AGENT GISA - BOUE ?

La rigueur est une qualité essentielle pour garantir la traçabilité des boues : chaque étape doit être enregistrée avec précision, qu'il s'agisse du suivi des épandages, de l'administration associée ou du suivi des analyses biologiques. Il est également



crucial de savoir s'adapter aux différents interlocuteurs et à leurs contraintes. Établir une relation de confiance repose sur la transparence : il est important d'être clair sur ce qui est réalisable. Enfin, la flexibilité est primordiale. Les plannings des agriculteurs sont souvent chargés, il est donc nécessaire d'adapter son organisation à leurs disponibilités pour offrir un service efficace, respectueux de leurs impératifs.

COMMENT VOYEZ-VOUS VOTRE MÉTIER ÉVOLUER ?

Seule une évolution ou un durcissement des normes en vigueur pourrait modifier mon quotidien. Par exemple, si les normes liées à l'environnement deviennent beaucoup plus strictes, il pourrait alors être nécessaire de repenser les méthodes d'élaboration de

nos plans d'épandage. Mais nous n'en sommes pas là, car les boues sont actuellement bien en dessous des normes actuelles.

QUELS CONSEILS DONNERIEZ-VOUS À QUELQU'UN SOUHAITANT DEVENIR AGENT BOUE ?

Il faut apprécier aussi bien le travail de terrain, de bureau et de laboratoire. Il est essentiel de comprendre les contraintes de chaque interlocuteur et les enjeux associés afin de remplir au mieux sa mission de service public. Être issu du territoire et du milieu rural constitue également un atout majeur : il est important de connaître les réalités du secteur agricole, d'en comprendre les contraintes et de s'y adapter.



CLÉMENT BABOLEIN

Diagnostiqueur Assainissement

Compétences Assainissement / GEPU

Clément BABOLEIN est Diagnostiqueur Assainissement au Centre d'exploitation d'Urvillers. Son métier est directement lié à la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" (GEPU), qui englobe la collecte, le transport, le stockage et le traitement des eaux pluviales en milieu urbain. Le SIDEN-SIAN est responsable de la création, de l'exploitation, de l'entretien et du renouvellement des infrastructures de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble du territoire des collectivités lui ayant transféré cette compétence. Dans ce cadre, les Diagnostiqueurs Assainissement jouent un rôle clé en assurant la surveillance et le bon fonctionnement des réseaux placés sous leur responsabilité.



EN TANT QUE DIAGNOSTIQUEUR ASSAINISSEMENT, QUELLES SONT VOS MISSIONS ?

Ma mission principale consiste à surveiller l'efficacité des réseaux d'assainissement collectif, depuis le branchement des particuliers jusqu'à la station d'épuration, afin de prévenir tout risque de débordement susceptible de polluer le milieu naturel. Le contrôle de l'impact des eaux pluviales est essentiel pour garantir le bon fonctionnement du réseau, car un afflux excessif peut provoquer des dysfonctionnements. Pour cela, j'analyse les données recueillies par des capteurs installés sur certains ouvrages via nos logiciels internes, par exemple le temps de fonctionnement des pompes des stations de traitement des eaux usées. J'effectue également des inspections visuelles régulières afin d'évaluer l'état des infrastructures et leur performance. En fonction des observations réalisées, j'établis un diagnostic, qui est ensuite transmis à l'Agence de l'Eau et à la Police de l'Eau. En parallèle, en collaboration avec d'autres services des Régies, je contribue à la planification des travaux nécessaires pour optimiser le réseau et ainsi réduire l'afflux des eaux pluviales dans les réseaux d'assainissement.

EST-CE QU'IL Y A UNE SPÉCIFICITÉ SUR LE TERRITOIRE DU CENTRE D'EXPLOITATION DE URVILLERS ?

Sur notre territoire, qui concentre 400km de réseaux d'assainissement, aucune agglomération d'assainissement n'est en Cours de Conformité (ECC), car les volumes de déversement

par temps de pluie respectent la réglementation en vigueur. Cependant, certains aléas climatiques peuvent accentuer des problématiques locales, notamment dans les communes récemment adhérentes. Par exemple, dans l'agglomération d'assainissement d'Origny-Sainte-Benoite, les fortes pluies de 2024 ont entraîné la crue d'un cours d'eau et une infiltration massive d'eaux claires météorologiques dans le réseau, provoquant son dysfonctionnement. Étant donné l'adhésion récente de cette commune, la connaissance du patrimoine relatif à la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines y est encore limitée. Afin d'éviter la répétition de ce phénomène et d'assurer le bon fonctionnement de la station d'épuration de 4 000 Équivalents-Habitants, des études approfondies du patrimoine existant sont nécessaires.

AVEC QUI TRAVAILLEZ-VOUS AU QUOTIDIEN ?

Mes interlocuteurs sont principalement internes aux Régies. En local, je collabore aussi bien avec les Conducteurs de Station d'Épuration, afin de vérifier qu'un dysfonctionnement ne résulte pas d'un problème d'entretien de l'ouvrage, qu'avec les cureurs pour assurer l'entretien de certaines sections du réseau. J'échange avec le dessinateur du centre pour faire le lien entre les analyses terrain et la base cartographique et je peux également réfléchir à la priorisation de certains travaux avec les responsables du centre dans le but d'optimiser le rendement de nos réseaux.

Ensuite, mes missions s'effectuent en collaboration avec les services du siège, qui peuvent solliciter des entreprises extérieures si des investigations approfondies, dépassant notre champ d'action, sont nécessaires pour établir précisément le profil d'une agglomération d'assainissement.

COMMENT VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL VOUS A AMENÉ À OCCUPER CE POSTE ?

Titulaire d'un bac scientifique et d'un BTS électrotechnique, j'ai débuté ma carrière au sein des Régies en 2017 en tant que conducteur de station d'épuration. Ne possédant alors aucune connaissance spécifique en assainissement, j'ai pu apprendre progressivement grâce aux formations internes et au soutien de mes collègues. En 2023, j'ai évolué vers le poste de diagnostiqueur assainissement afin d'approfondir ma compréhension du fonctionnement du réseau d'assainissement collectif et de traiter une diversité plus large de problématiques.

QUELLES SONT LES QUALITÉS ESSENTIELLES POUR MENER À BIEN VOS MISSIONS ?

La polyvalence, l'autonomie et la curiosité sont indispensables, notamment pour adopter une approche d'investigation et rechercher l'origine des dysfonctionnements. Les indicateurs disponibles fournissent des pistes, mais jamais la cause exacte du problème. Il faut donc savoir mener des enquêtes de terrain à travers des inspections visuelles et des analyses poussées.

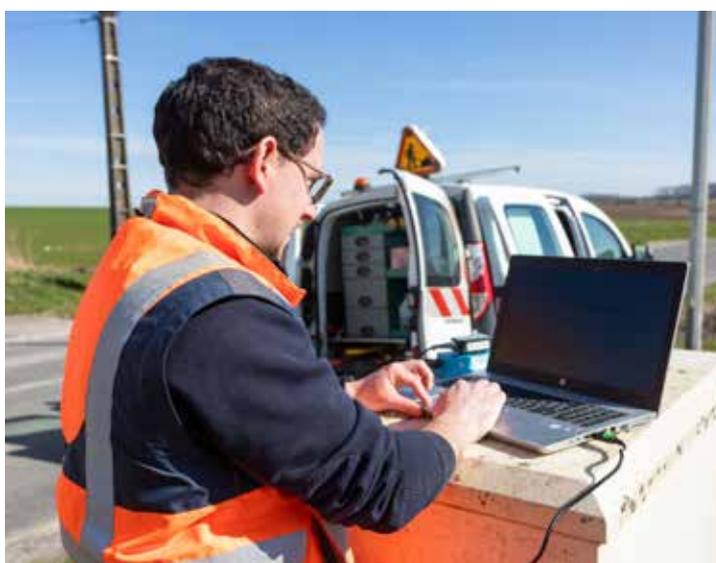
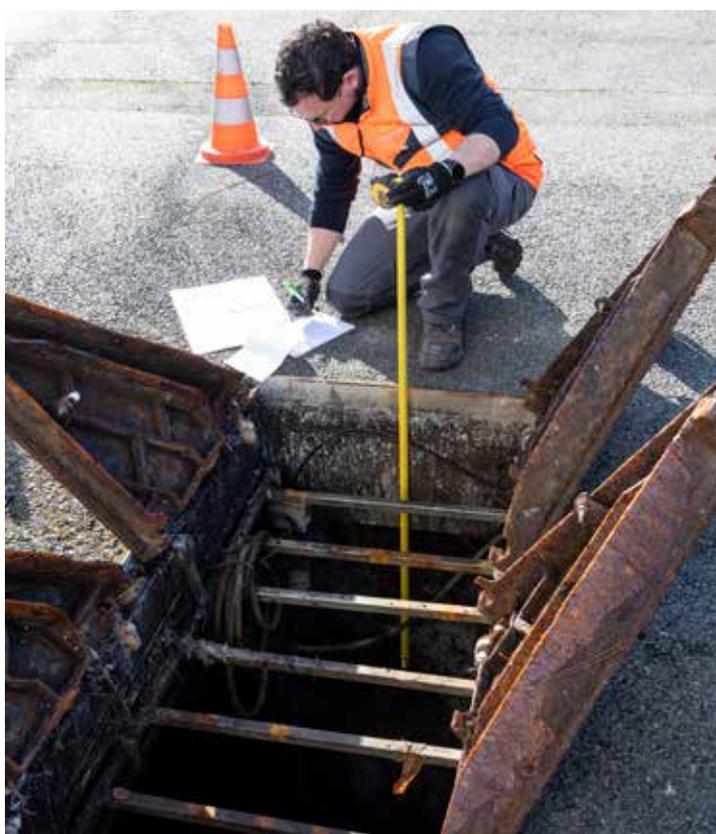
LA LÉGISLATION A-T-ELLE UN IMPACT SUR VOS MISSIONS ?

La législation constitue le cadre réglementaire essentiel à l'exécution des diagnostics des réseaux d'assainissement. Pendant longtemps, l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015 a défini ces règles, permettant la réalisation de diagnostics périodiques, effectués sur le terrain tous les 5 à 10 ans, ainsi que de diagnostics permanents, basés sur l'analyse de données collectées par des capteurs. Toutefois, en juillet 2024, une modification de l'arrêté vise à renforcer et généraliser les diagnostics permanents afin de permettre une intervention plus rapide et ainsi prévenir toute pollution du milieu naturel.

QUELS SONT LES FUTURS ENJEUX LIÉS À VOTRE MÉTIER ?

Avec l'évolution du cadre réglementaire et l'objectif de favoriser les diagnostics permanents, il est probable que nos outils d'autosurveillance et de contrôle en temps réel se déploient sur l'ensemble de nos ouvrages d'assainissement, permettant ainsi une meilleure connaissance des situations en temps réel.

Un autre enjeu majeur réside dans la sensibilisation des particuliers, car leurs comportements peuvent avoir un impact direct sur nos réseaux. Par exemple, bien que l'infiltration des eaux pluviales à la parcelle soit désormais obligatoire, j'ai récemment surpris un particulier évacuant l'eau d'une remontée de nappe de sa cave via son branchement d'assainissement. Cela a entraîné un traitement supplémentaire de 10 m³/jour pour la station de refoulement voisine. Ce n'est qu'après une discussion et une sensibilisation que le propriétaire a accepté de déconnecter sa pompe. Il est essentiel que les particuliers comprennent que si ce type de comportement se généralisait, les coûts de traitement augmenteraient considérablement, affectant ainsi l'ensemble de la population.



PAULINE COURTOIS

Ingénieure Traitement Eau Potable

Compétence Eau Potable

Dans un contexte de changement climatique et de pression croissante sur la ressource en eau, le SIDEN-SIAN - Noréade doit faire face à de nombreux défis dans la gestion des eaux souterraines. Les pollutions diffuses font parties des principaux enjeux de la distribution d'eau potable future. Pauline COURTOIS, ingénieure en traitement de l'eau potable, nous fait un état de lieu de la qualité de l'eau en 2024.

QUEL PARCOURS VOUS A PERMIS D'INTÉGRER LES EFFECTIFS DES RÉGIES ?

J'ai suivi des études en biologie et environnement, aboutissant en 2020 à une thèse sur l'impact des polluants sur l'environnement. Influencée par mon entourage travaillant dans le domaine de l'eau, j'étais attirée par les offres d'emploi dans ce secteur. En 2021, Noréade recherchait un profil scientifique pour traiter des problématiques liées à la qualité de l'eau. Ce poste correspondait pleinement à mes compétences et à mes aspirations.

COMMENT QUALIFIERIEZ-VOUS LA QUALITÉ DE L'EAU SUR NOS TERRITOIRES ?

A mon arrivée, les indicateurs de qualité de l'eau sur nos territoires étaient globalement très satisfaisants. Nous traitons principalement des éléments naturels tels que le fer ou le manganèse. La problématique des nitrates était maîtrisée par la politique d'interconnexion mise en place depuis plus de 20 ans. Les non-conformités pesticides avec des concentrations très légèrement au-dessus des limites de qualité se comptaient sur les doigts d'une main. Dès 2022, les notions de "conformité" et "potabilité" de l'eau sont devenues centrales, avec l'ajout progressif de nouveaux paramètres au contrôle sanitaire : des métabolites de pesticides. Suite à l'intégration de ces molécules dérivées du chloridazone et du chlorothalonil dans le contrôle sanitaire, nous avons constaté des concentrations supérieures, et parfois largement supérieures, à la limite de qualité dans un très grand nombre d'unités de distribution (UDI), en raison de l'utilisation passée de pesticides, aujourd'hui interdits, sur certaines cultures des Hauts-de-France.

COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS LA DIFFÉRENCE ENTRE UNE "EAU POTABLE" ET UNE "EAU CONFORME" ?

La conformité de l'eau repose sur les "limites de qualité" établies par le code de la santé publique. Pour les pesticides, la limite à 0,1 µg/L est basée sur un ancien seuil de détection datant des années 1970. A cette époque, la technologie analytique ne permettait pas de détecter des concentrations plus faibles. Son dépassement, entraînant la "non-conformité" de l'eau vis-à-vis de la molécule de pesticide, traduit plutôt un impact environnemental sur la ressource en eau. Cette limite de qualité est sans lien avec un éventuel risque sanitaire.

En revanche la potabilité de l'eau signifie que l'eau est sans danger pour la santé du consommateur, à court et à long terme. Pour les pesticides, le risque sanitaire est évalué par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) via des Valeurs sanitaire maximales (Vmax), et c'est le dépassement de ces Vmax qui



peut rendre une eau "non potable". La Vmax est souvent très largement supérieure à la limite de qualité.

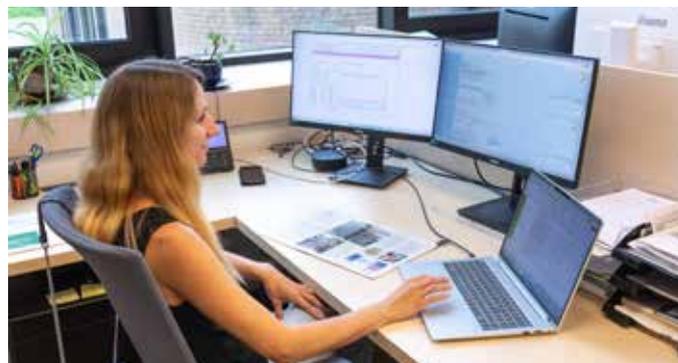
Ainsi, une eau peut être jugée non conforme car une molécule de pesticides est retrouvée en concentration supérieure à la limite de qualité de 0,1 µg/L, tout en restant potable car la concentration observée reste sous la valeur sanitaire maximale.

POURQUOI DE NOUVELLES MOLÉCULES PEUVENT-ELLES ÊTRE AJOUTÉES AUX PARAMÈTRES DE SURVEILLANCE DE L'EAU POTABLE ?

L'ANSES mène régulièrement des campagnes de mesures pour analyser la composition des eaux brutes et distribuées. L'idée est de surveiller les composés dits "émergents". Ces molécules ne sont pas "émergentes" dans le sens où elles viennent d'apparaître dans l'eau, ce sont d'ailleurs souvent des pollutions anciennes. Elles sont émergentes dans le sens où on n'avait pas encore fait le constat de leur présence dans les eaux, puisqu'on ne les cherchait pas. Les technologies ou connaissances scientifiques ne nous permettaient pas de les détecter ou de les soupçonner dans l'eau. Ainsi, lorsque de nouvelles molécules sont identifiées, elles peuvent être ajoutées au contrôle sanitaire.

COMMENT LE SIDEN-SIAN NORÉADE A-T-IL RÉAGI À L'ARRIVÉE DE NOUVELLES MOLÉCULES À SURVEILLER ?

Nous avons d'abord réalisé un état des lieux complet de nos UDI. Celui-ci a pris du temps puisque les résultats d'analyses variaient considérablement au début. Les laboratoires ont dû consolider leur méthode d'analyse. En parallèle, nous avons mené un



travail de bibliographie sur la nature de ces polluants, les méthodes de traitement possibles, les actions entreprises chez des pays voisins plus avancés sur le sujet. L'ARS vient de lancer une étude de grande ampleur avec le BRGM sur les métabolites de chloridazone, ce qui montre à quel point nous manquons d'informations sur ce sujet. Pendant deux longues années, la réglementation était également floue sur la gestion de ces métabolites qui avaient une étiquette provisoire "pertinents par défaut", ce qui signifie que les molécules étaient en attente d'un avis ANSES sur leur potentielle dangerosité.

Maintenant que nous avons fait le constat d'une pollution massive et quasi généralisée, nous entamons le schéma directeur "qualité-traitement". Il a pour objectif de mettre en avant tous les secteurs en non-conformité et de proposer des solutions concrètes et chiffrées pour y remédier. Celui-ci permettra de prioriser nos actions.

CELA IMPLIQUERA-T-IL DES INVESTISSEMENTS POUR LE SYNDICAT ?

En fonction des objectifs qualité qui seront fixés par le syndicat, nous devons probablement envisager la construction de nouvelles unités de traitement et la réhabilitation d'installations existantes. Noréade a misé depuis toujours sur l'interconnexion des unités de distribution et cela va nous permettre d'envoyer de l'eau traitée sur des secteurs parfois très éloignés du lieu de traitement. Quelques interconnexions supplémentaires seront probablement nécessaires pour faire face à cette nouvelle problématique.

Plusieurs solutions seront élaborées et proposées aux élus du comité. Toutefois, bien que l'objectif à long terme soit de garantir la conformité de l'eau sur l'ensemble du territoire, il convient de souligner que toutes nos UDI distribuent de l'eau potable.

COMMENT SENSIBILISEZ-VOUS LE GRAND PUBLIC ET LES ÉLUS SUR LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ?

Lors des réunions publiques, nous abordons le sujet de la qualité de l'eau et rappelons la différence entre conformité et

potabilité. Je me suis rendue dans les centres Noréade pour sensibiliser un grand nombre d'agents sur la qualité de l'eau pour que chacun puisse être à l'aise sur le sujet. Ce thème peut rapidement devenir source d'anxiété en raison de sa complexité, d'autant plus que certaines prises de parole médiatiques peuvent alimenter la méfiance envers les producteurs d'eau. Nos abonnés nous questionnent souvent et il est important d'adopter une approche pédagogique et de leur répondre avec transparence pour les rassurer.

L'EAU DISTRIBUÉE PAR LE SIDEN-SIAN NORÉADE EST-ELLE CONCERNÉE PAR LA PRÉSENCE DE PFAS (SUBSTANCES CHIMIQUES TRÈS PERSISTANTES) ?

Nous analysons les perfluorés depuis plusieurs années et, à ce jour, nous ne dépassons pas la limite de qualité qui entrera en vigueur en 2026. Une seule commune adhérente flirtait avec la limite de qualité pour la somme des 20 molécules suivies; nous avons adopté une dilution pour abaisser durablement cette concentration. Les PFAS ne sont donc pas un problème sur notre territoire. Malgré cela, ces molécules étant encore mal connues, nous restons attentifs aux avancées scientifiques et réglementaires sur le sujet.

QUE DIRIEZ-VOUS À QUELQU'UN QUI BOIT DE L'EAU DU ROBINET ET QUI S'INQUIÈTE DE SA QUALITÉ ?

Il n'y a aucune raison de s'inquiéter de la qualité de l'eau du robinet, car c'est l'aliment le plus contrôlé. L'Agence Régionale de Santé (ARS) et nous-mêmes effectuons une surveillance continue. D'ailleurs, l'eau du robinet et l'eau de source embouteillée répondent à la même réglementation et proviennent localement des mêmes nappes. Au moindre doute, des mesures sont prises sans délai pour ne pas exposer la population à une eau potentiellement non potable. L'évolution de la réglementation nous permet en réalité d'améliorer nos connaissances sur la composition de l'eau, et détecter de nouvelles substances ne signifie pas forcément qu'il y ait danger pour le consommateur.

FABIEN FLAMENT

Responsable Activité Électrique

Centre de Travaux et de Maintenance

Les Régies SIDEN-SIAN - Noréade disposent d'un équipement particulièrement appréciable pour un Syndicat d'Eau et d'Assainissement : le Centre de Travaux et de Maintenance. Cet outil, inauguré en 2012, permet de réduire l'externalisation d'un certain nombre d'activités pour la maintenance et la réparation des ouvrages des Régies. Situé à Orchies, sur une superficie de 14 000 m², ce centre permet de réduire les coûts de fonctionnement et de gagner en réactivité grâce à ses 25 agents spécialisés en informatique industrielle, chaudronnerie, mécanique ou électricité. Cette dernière spécialité repose sur six agents et Fabien FLAMENT, son responsable, nous présente son quotidien.

POUVEZ-VOUS NOUS PRÉSENTER VOTRE SERVICE ?

Le "Service Technique Electricité" est un service support, basé à Orchies, au Centre de Travaux et de Maintenance. Il est composé de trois électriciens et trois apprentis électriciens et j'en suis le manager. Notre mission est de faciliter le quotidien de nos collègues des Centres d'Exploitation en leur apportant des solutions adaptées à leurs besoins spécifiques en électricité. Concrètement, nous concevons des solutions en atelier avant d'en assurer l'installation sur site.

QUEL EST LA VALEUR AJOUTÉE D'UN TEL SERVICE POUR LES RÉGIES ?

Notre principal atout réside dans la maîtrise totale de la fabrication en interne, sans recours à la sous-traitance. Cela nous permet d'être plus réactifs et d'optimiser les délais d'intervention. Grâce à un logiciel de schéma électrique, nous réalisons nous-mêmes les plans des armoires électriques, assurant un suivi précis et disposant ainsi d'un historique détaillé de nos interventions. Pour les Régies, disposer d'un service électricité en interne présente plusieurs avantages : l'uniformisation et la standardisation des installations, une meilleure réactivité et une approche axée sur des solutions pérennes plutôt que sur le simple dépannage car notre travail s'inscrit dans une logique de durabilité et d'optimisation des équipements. Enfin, notre champ d'intervention couvre aussi bien l'assainissement que l'eau potable, garantissant une expertise adaptée aux besoins spécifiques de chaque domaine.

QUI SONT VOS PRINCIPAUX INTERLOCUTEURS ?

En externe, mes échanges se limitent essentiellement à la commande de matériel auprès de fournisseurs. En interne, je collabore principalement avec les responsables d'exploitation et les responsables de site. Lorsqu'un besoin est identifié, ces derniers formalisent une Demande d'Intervention, accompagnée d'un bon de commande et d'un cahier des charges détaillant les objectifs à atteindre. Selon la complexité du projet, nous organisons, si nécessaire, une réunion préparatoire avant d'entamer la conception en atelier. Cette phase peut être rapide – une journée pour une station de refoulement – ou s'étendre sur plusieurs semaines lorsqu'il s'agit de créer une armoire électrique sur mesure pour une station d'épuration. Enfin, nous procédons à l'installation qui vient finaliser le projet.

La plupart des demandes nécessitent une collaboration étroite entre les différentes entités techniques basées à Orchies : le service informatique industrielle, le service chaudronnerie, le service mécanique et le service électricité. C'est d'ailleurs dans une logique pragmatique que la centralisation de ces services à Orchies, un emplacement stratégique au sein du territoire du Syndicat, s'est avérée être une décision pertinente lors de la création du centre en 2011.

QUAND AVEZ-VOUS INTÉGRÉ LES EFFECTIFS DU CENTRE DE TRAVAUX ET DE MAINTENANCE ?

Au début des années 2010, un peu par hasard, j'ai participé à la reconstruction du Centre d'Exploitation de La Gorgue en tant que



responsable en électricité pour un prestataire externe. À la même période, les Régies ont publié une offre d'emploi pour recruter des électriciens en vue de constituer le futur service d'Orchies. Bien que je ne connaissais pas encore le domaine de l'eau et de l'assainissement, j'ai senti que ce milieu pouvait me correspondre. J'ai donc postulé et intégré l'équipe en 2011 en tant qu'électricien, avant d'évoluer vers mon poste actuel de responsable du service.

QUELS SONT VOS CHANTIERS EMBLÉMATIQUES DE 2024 ?

Pour commencer, il est important de rappeler que, bien qu'une armoire électrique puisse avoir une durée de vie d'environ 30 ans, le SIDEN-SIAN Noréade, avec ses 180 stations d'épuration (STEP), doit régulièrement renouveler ses équipements. Nous intervenons également fréquemment sur des ouvrages situés dans des communes nouvellement adhérentes au Syndicat, où il est nécessaire de moderniser et mettre aux normes les installations. Notre travail a un impact aussi bien sur la compétence Eau Potable que sur la compétence Assainissement Collectif, puisque nous opérons autant sur des stations d'épuration que sur des usines de traitement d'eau potable.

En 2024, nous avons mené plusieurs chantiers d'envergure :

- L'Unité de Traitement d'Eau Potable d'Arleux, qui peut traiter jusqu'à 2 000 m³ d'eau par jour. Nous y avons remplacé l'installation centrale, garantissant ainsi une gestion entièrement automatisée du site. Ce chantier a nécessité trois semaines d'intervention sur place, en plus de plusieurs mois de travail préparatoire.
- Le forage de Sars-Poteries, les réservoirs de Saint-Aubin, Aniche et Grandlup-et-Fay, la STEP de Catillon-sur-Sambre et les forages et citernes de Vitry-en-Artois où nous avons optimisé les installations électriques, améliorant ainsi l'automatisation et la performance de ces infrastructures.

En parallèle de ces chantiers majeurs, nous avons poursuivi nos interventions quotidiennes, notamment en équipant près de 60 stations de refoulement en renouvellement. Au total, en 2024, notre service a contribué à la mise en place de plus de 100 nouvelles installations électriques.

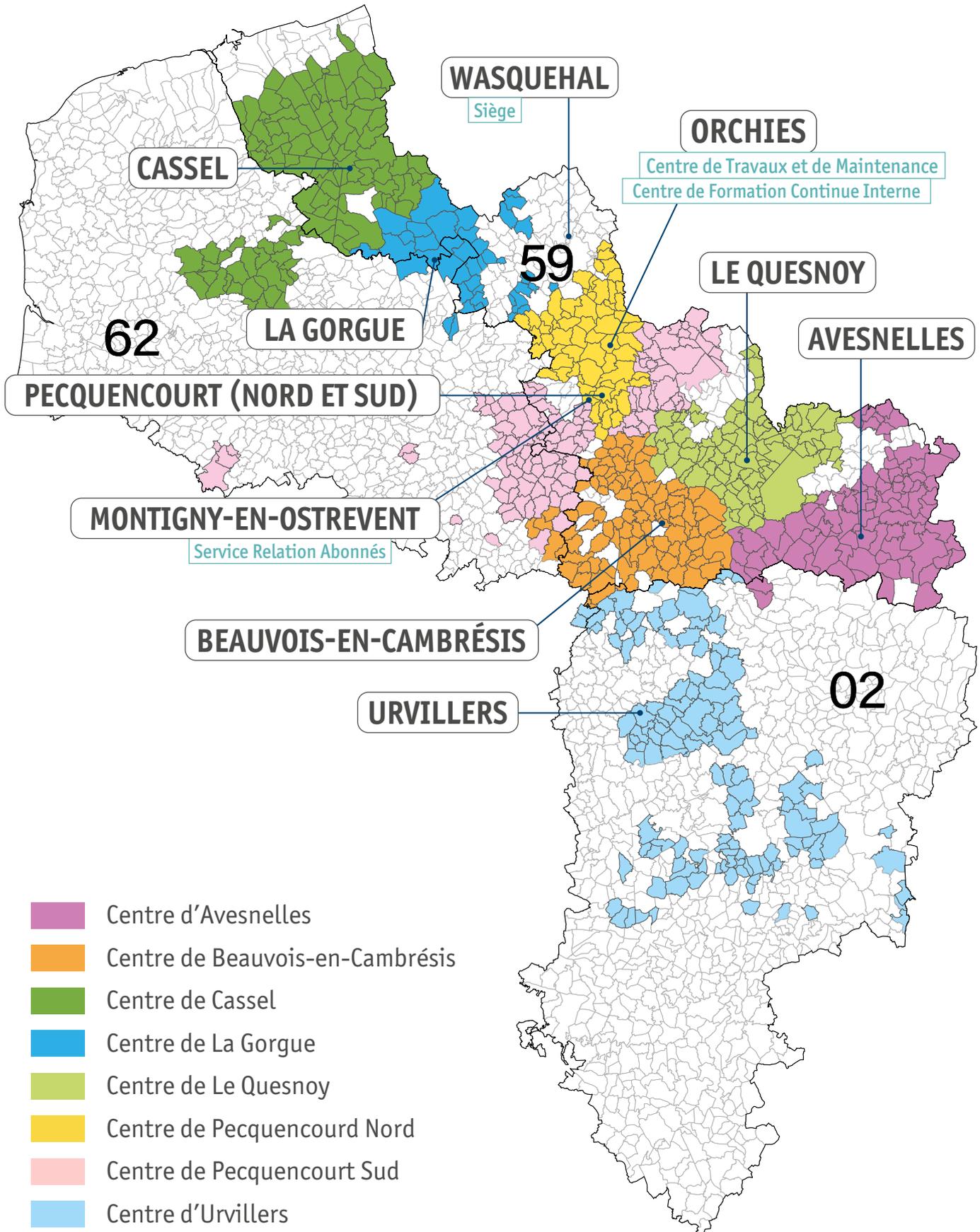
VOYEZ-VOUS VOTRE SERVICE ÉVOLUER DANS UN FUTUR PROCHE ?

Si la demande des centres continue d'augmenter, le service pourrait effectivement s'étoffer dans les années à venir. À ce sujet, il serait pertinent de former des jeunes en difficulté pour résoudre certains problèmes de recrutement. J'aimerais, par exemple, que nous ouvrions davantage nos portes aux personnes en situation de handicap, qui sont en demande. En tant que service public, nous avons un rôle à jouer et pouvons donner l'exemple. Concernant les équipements électriques, il y a continuellement de la nouveauté. Nous nous efforçons de suivre l'évolution des technologies et de nous adapter aux besoins croissants du secteur. Dans cette optique, je pense que le Syndicat se distingue par ses compétences internes, ce qui lui permet de répondre efficacement aux enjeux.



CENTRES D'EXPLOITATION

Implantation de nos structures accueillant du personnel des Régies





WASQUEHAL - SIÈGE

23, avenue de la Marne - CS 90101

59443 WASQUEHAL CEDEX - Tél. 03.20.66.43.43

AVESNELLES

51, route d'Etroeungt (RN2) - Avesnelles - CS 20113

59361 AVESNES-SUR-HELPE CEDEX - Tél. 03.27.56.11.11

BEUVOIS-EN-CAMBRÉSIS

Le Jeune Bois - CS 60015

59157 BEUVOIS-EN-CAMBRESIS - Tél. 03.27.76.55.30

CASSEL

La Cornette - CS 70250

59670 CASSEL - Tél. 03.28.42.43.33

LA GORGUE

736, rue de la Lys - CS 60018

59253 LA GORGUE - Tél. 03.28.43.89.20

LE QUESNOY

Z.A.E. Les Prés du Roy - CS 20007

59530 LE QUESNOY - Tél. 03.27.20.50.50

ORCHIES

Centre de Travaux et Maintenance

Centre de Formation Continue Interne

88 rue Languette - CS 80032

59358 ORCHIES CEDEX - Tél. 03.20.71.63.30

PECQUENCOURT NORD

37, rue d'Estienne d'Orves - TSA 52500

59146 PECQUENCOURT - Tél. 03.27.99.80.00

PECQUENCOURT SUD

37, rue d'Estienne d'Orves - TSA 62501

59146 PECQUENCOURT - Tél. 03.27.99.80.20

URVILLERS

Zac de l'Épinette - URVILLERS

CS 60022 - Rue des Terres Noires

02315 SAINT-QUENTIN CEDEX - Tél. 03.23.04.56.00

SERVICE RELATION ABONNÉS

CS 73015 - 59182 MONTIGNY-EN-OSTREVENT





Réservoir d'Ebblesheim



www.noreade.fr

Code Général des Collectivités Territoriales - Article L5211-39